



ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*



BIENVENUE

dans l'académie de Bordeaux



Rentrée 2023

On s'engage pour celles et ceux qui s'engagent.

Sylvie, Stéphane, Zora...

Ils sont tous agents du service public, tous engagés pour l'intérêt des autres.

Chez MGEN, on s'engage à leurs côtés en les accompagnant globalement, de la prévention des risques pour leur santé physique et mentale à leur prise en charge en établissement de santé MGEN, en passant par le remboursement de leurs frais médicaux.

MGEN. Première mutuelle des agents du service public

On s'engage mutuellement

mgen^{*}

GRUPE **vyv**



Anne Bisagni-Faure

Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités



Bienvenue dans l'académie de Bordeaux Rentrée 2023

Chers personnels,

Je vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Bordeaux.

La rentrée scolaire 2023 voit se poursuivre les transformations majeures de l'École avec une priorité confortée pour la transmission des savoirs fondamentaux en veillant à l'égalité des chances et à créer un espace protecteur pour les élèves et les personnels ; citons notamment le déploiement de la nouvelle 6ème, la réforme des lycées professionnels, l'extension du programme de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'École (PHARE) aux lycées, ou encore la poursuite de la dynamique de concertation de terrain et d'innovation éducative et pédagogique « Notre École, faisons-la ensemble ».

Portée par une communauté éducative pleinement mobilisée, l'académie de Bordeaux est prête à relever ces défis, en lien avec les ambitions du projet académique 2022-2025, dont l'évaluation à mi-parcours sera lancée le 10 septembre prochain.

Au plan pédagogique, la récente installation d'un Conseil académique des savoirs fondamentaux - bientôt complétée par un Observatoire des pratiques – a vocation à nourrir le travail des équipes et à enrichir leur développement professionnel.

Parallèlement, la dynamique inter-degrés engagée au sein des Zones d'Animation Pédagogique fait écho aux ambitions du déploiement des pratiques collaboratives et aux échanges entre airs et intercatégoriels.

Parmi les leviers d'action offerts à l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire, la récente feuille de route académique du CAESCE « Ensemble, égaux, responsables » décline dans une approche systémique un programme pour l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. Elle est le fruit d'une large consultation et je vous invite à en prendre connaissance, à vous l'approprier et à la partager largement pour la faire vivre partout sur le territoire. Les Jeux

Olympiques et Paralympiques Paris 2024 seront d'ailleurs une occasion supplémentaire de la mettre à profit pour déployer une véritable École promotrice de santé, de même que le nouveau dispositif des « classes engagées » en lycée.

A côté des priorités éducatives et pédagogiques, les ressources humaines sont le deuxième axe majeur de la rentrée 2023, qu'il s'agisse de la revalorisation inconditionnelle et de la mise en œuvre du « Pacte enseignant » ou du déploiement de la seconde étape de la feuille de route académique RH. Une attention au bien-être des personnels est déclinée au plus près du terrain, grâce notamment aux DRH de proximité et aux 25 conseillers RH de proximité répartis sur l'ensemble de l'académie. N'hésitez pas à prendre leur attache, ils sont à votre écoute.

Les services académiques, au rectorat de Bordeaux comme dans les cinq directions des services départementaux de l'Éducation nationale de l'académie, les chefs d'établissement, les corps d'inspection et l'ensemble de la communauté scolaire sont mobilisés pour vous accueillir, vous guider, vous conseiller et vous aider à remplir votre mission.

Ensemble avec les services de l'État en région et en département, avec les collectivités territoriales et nos partenaires associatifs, culturels et sportifs, nous sommes mobilisés pour la réussite de chaque élève.

Je remercie celles et ceux qui ont contribué à la rédaction de cette plaquette destinée à vous faire découvrir l'académie de Bordeaux et à y faciliter vos premiers pas.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une heureuse installation et une excellente année scolaire 2023-2024.

 Anne Bisagni-Faure

Insultes, agressions,
accidents... contre
les risques du métier,
vous avez prévu quoi ?

OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION

L'ASL : DÉLÉGATION
DE DORDOGNE

05 53 08 96 83
asl024@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION
DE LA GIRONDE

05 56 24 68 16
asl033@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION
DES LANDES

05 58 56 17 34
asl040@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION
DU LOT-ET-GARONNE

05 53 68 63 89
asl047@autonomesolidarite.fr

L'ASL : DÉLÉGATION
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES

05 59 46 32 66
asl064@autonomesolidarite.fr

Pour adhérer à L'OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION



→ Par téléphone au 09 74 75 70 70

Appel non surtaxé, coût selon opérateur. Du lundi au vendredi de 8 h à 19 h 15 et le samedi de 8 h à 17 h 15 (horaires Métropole).



→ 100 % en ligne sur le site MAIF

<https://www.maif.fr/enseignants/assurance-professionnelle>
Pour la France métropolitaine, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française) et Monaco.



→ Contactez votre délégation

<https://infos.autonome-solidarite.fr/contacter-l-asl>





ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :

Favoriser l'**accès à l'éducation** et proposer des outils éducatifs gratuits **pour tous**, soutenir le monde associatif et agir pour l'inclusion, accompagner tous les **bénévoles** et éducateurs qui rendent possible la pratique du sport, mettre l'**humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix.

#ChaqueActeCompte

www.chaqueactecompte.fr



assureur militant



1.

La région académique Nouvelle-Aquitaine.....	9
<i>La présentation de la région académique.....</i>	<i>10</i>
<i>L'organigramme.....</i>	<i>11</i>
<i>Les chiffres clés.....</i>	<i>12</i>

2.

L'académie de Bordeaux.....	13
<i>La présentation de l'académie.....</i>	<i>14</i>
<i>Le pilotage de l'académie.....</i>	<i>16</i>
<i>L'organigramme.....</i>	<i>20</i>
<i>Les chiffres clés.....</i>	<i>22</i>
<i>Le projet académique 2021-2025.....</i>	<i>24</i>
<i>La feuille de route RH.....</i>	<i>25</i>
<i>Plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....</i>	<i>26</i>
<i>Les acteurs de l'éducation.....</i>	<i>27</i>

3.

L'organisation des écoles et établissements.....	31
<i>L'organisation des écoles primaires (1er degré).....</i>	<i>32</i>
<i>L'organisation des collèges et lycées (2nd degré).....</i>	<i>33</i>
<i>La préparation de la rentrée scolaire.....</i>	<i>34</i>
<i>Le climat scolaire.....</i>	<i>36</i>
<i>L'égalité des chances.....</i>	<i>38</i>
<i>Une école pour tous.....</i>	<i>40</i>

4.

Carrière et vie professionnelle.....	41
<i>Les démarches à votre arrivée.....</i>	<i>42</i>
<i>Vos droits et devoirs.....</i>	<i>43</i>
<i>Votre RH de proximité.....</i>	<i>43</i>
<i>Qui gère votre dossier ?.....</i>	<i>44</i>
<i>La rémunération.....</i>	<i>45</i>
<i>Les conditions de travail.....</i>	<i>45</i>
<i>La carrière et l'évolution.....</i>	<i>47</i>
<i>Les évaluations.....</i>	<i>47</i>
<i>La mobilité.....</i>	<i>47</i>
<i>Les instances de dialogue social.....</i>	<i>48</i>
<i>Les démarches en ligne.....</i>	<i>48</i>
<i>L'école académique de la formation continue.....</i>	<i>49</i>
<i>L'action sociale en faveur des personnels.....</i>	<i>50</i>
<i>La santé, la prévention et la sécurité.....</i>	<i>52</i>
<i>La retraite.....</i>	<i>53</i>

5.

Informations pratiques.....	59
<i>Venir au rectorat.....</i>	<i>60</i>
<i>Annuaire (rectorat, DSDEN, corps d'inspection).....</i>	<i>61</i>
<i>Les services numériques.....</i>	<i>72</i>
<i>Le bulletin officiel.....</i>	<i>74</i>
<i>La lettre d'actualité Infos RH.....</i>	<i>74</i>
<i>L'intranet de l'académie de Bordeaux.....</i>	<i>74</i>
<i>Valoriser vos projets.....</i>	<i>75</i>
<i>Le LAB académique.....</i>	<i>75</i>
<i>Calendrier des vacances scolaires.....</i>	<i>76</i>
<i>Glossaire.....</i>	<i>78</i>



1.

LA RÉGION
ACADÉMIQUE
**NOUVELLE-
AQUITAINE**

La présentation de la région académique

La région académique Nouvelle-Aquitaine comprend les académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers. En application du cadre régional fixé par la loi du 16 janvier 2015, portant création de 18 régions académiques le 1er janvier 2020.

Elle est la région académique la plus vaste de France (16 % du territoire national) avec ses 84061 km² et 12 départements et administre plus de 5 500 écoles et établissements, accueillant plus d'un million d'élèves et d'étudiants.

La rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine

Anne BISAGNI-FAURE



Directrice de cabinet :

Virginie MERLE

ce.recteur@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Tél : 05 57 57 38 00

La rectrice de la région académique garantit, dans notre région pluri-académique, l'unité et la cohérence de la parole de l'État, en particulier dans les champs de compétences partagées avec la collectivité régionale (formation professionnelle, numérique éducatif, relations européennes, contrat de plan État-Région, etc).

La rectrice :

- Est chancelière des universités.
- Est l'interlocutrice des partenaires régionaux (Préfecture de région et Conseil régional).
- Arrête l'organisation fonctionnelle de la région académique.
- Fixe les orientations stratégiques et assure la coordination des politiques de la région académique :
 - formation professionnelle et apprentissage,
 - enseignement supérieur, recherche et innovation
 - information, orientation et lutte contre le décrochage scolaire,
 - numérique éducatif,
 - utilisation des fonds européens,
 - contrats de plan État-région,
 - politique des achats de l'État,
 - politique immobilière de l'État,



- relations européennes, internationales et coopération,
- politiques en matière de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative, d'engagement civique et de sports.

- Détermine les attributions et le schéma de mutualisation des moyens des services régionaux et inter-académiques.

Les rectrices d'académie

Anne BISAGNI-FAURE,

rectrice de l'académie de Bordeaux

Carole DRUCKER-GODARD,

rectrice de l'académie de Limoges

Bénédicte ROBERT,

rectrice de l'académie de Poitiers

- Arrêtent l'organisation fonctionnelle et territoriale de leurs académies et les attributions de leurs services ;
- Décident et agissent dans le cadre des orientations stratégiques définies au niveau régional.
- Exercent les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements scolaires ;
- Ont autorité notamment sur les inspecteurs d'académie et les directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN).

Les chiffres clés de la région académique

(année scolaire 2022/2023)

LA RÉGION NOUVELLE- AQUITAINE

12
départements

84 000 km²
de superficie

6 millions
d'habitants

3^{ème} région
la plus peuplée
de France

9,2 %
de la population
nationale



Les établissements scolaires, les universités et les établissements d'enseignement supérieur

- **4 868** écoles (maternelles et élémentaires)
- **502** collèges
- **138** lycées généraux et technologiques
- **105** lycées professionnels
- **10** établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)
- **6** universités
- **16** écoles d'ingénieurs (publiques et privées)
- **2** Instituts d'Études Politiques



Les élèves et les étudiants

- **1 244 458** élèves et étudiants dont :
 - **502 170** en écoles (maternelles et élémentaires)
 - **277 613** en collège
 - **178 801** en lycée dont :
 - **129 815** en lycée général et technologique
 - **48 986** en lycée professionnel
 - **1 063** en EREA
 - **71 999** apprentis
 - **212 812** étudiants (rentrée 2021)



Les personnels

- **97 418** personnels parmi lesquels :
 - **64 717** enseignants dans les 1^{er} et 2nd degré dont :
 - **25 388** dans le 1^{er} degré
 - **39 140** dans le 2nd degré

2.

L'ACADÉMIE
DE BORDEAUX

La présentation de l'académie

Constituée de cinq départements (la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques), l'académie de Bordeaux se classe par sa population scolaire au 9ème rang des académies de France. Située au sein de la région académique Nouvelle-Aquitaine, elle est la 2ème académie la plus étendue géographiquement et comprend les 3 plus vastes départements métropolitains (Gironde, Landes, Dordogne).

À la rentrée 2023, elle compte 743 706 élèves et apprentis, 133 843 étudiants et 55 964 personnels. L'académie de Bordeaux compte 3 175 écoles et établissements répartis dans l'enseignement public et privé sous contrat.

La structure géographique de l'académie est composée à la fois de zones fortement urbanisées, principalement autour de l'agglomération bordelaise ainsi que des chefs-lieux des départements, mais également sur la côte (côte basque et sud-Landes, bassin d'Arcachon), et d'importantes zones rurales (nord et est de la Dordogne, sud-ouest et nord du Lot-et-Garonne, Médoc, forêt des Landes, zones montagneuses des Pyrénées-Atlantiques).

Son territoire s'étend sur 41 000 km² et elle compte 3 414 585 millions d'habitants (INSEE janvier 2020). Ce territoire se caractérise par une croissance démographique constante mais inégale selon les départements. Deux départements concentrent cet apport démographique : la Gironde et les Landes. Cette augmentation globale de la population est essentiellement le résultat d'un phénomène migratoire, la région étant très attractive. Près d'un habitant sur quatre réside dans la métropole bordelaise (soit un habitant sur deux du département de la Gironde).

Le caractère à la fois rural et urbain de l'académie se reflète dans la diversité des identités de ses départements :

- **La Dordogne**, vaste département à forte dominante rurale, propose un maillage territorial aux établissements scolaires dispersés impliquant le développement du travail en réseau.

- **La Gironde**, premier département métropolitain par sa superficie (10 725 km² soit 2% du territoire), comptabilise à lui seul 44,8% de la population scolaire de l'académie. On y trouve des zones urbaines très peuplées et des zones rurales isolées moins attractives.

- **Les Landes**, aux vastes espaces naturels offre aux élèves un réseau scolaire particulièrement développé.

- **Le Lot-et-Garonne**, département rural qui propose un réseau scolaire très étendu, jusque dans des zones relativement isolées (plus de 50% d'écoles ont entre 1 et 3 classes). Ce maillage est soutenu par le dynamisme des équipes et communautés scolaires et par l'existence de partenariats de qualité.

- **Les Pyrénées-Atlantiques**, entre montagne et océan, est un département très rural (57% d'écoles ont entre 1 et 3 classes) où cohabitent deux entités à la forte identité linguistique et culturelle (Béarn et Pays basque) avec une forte présence du bilinguisme (béarnais, occitan et basque).

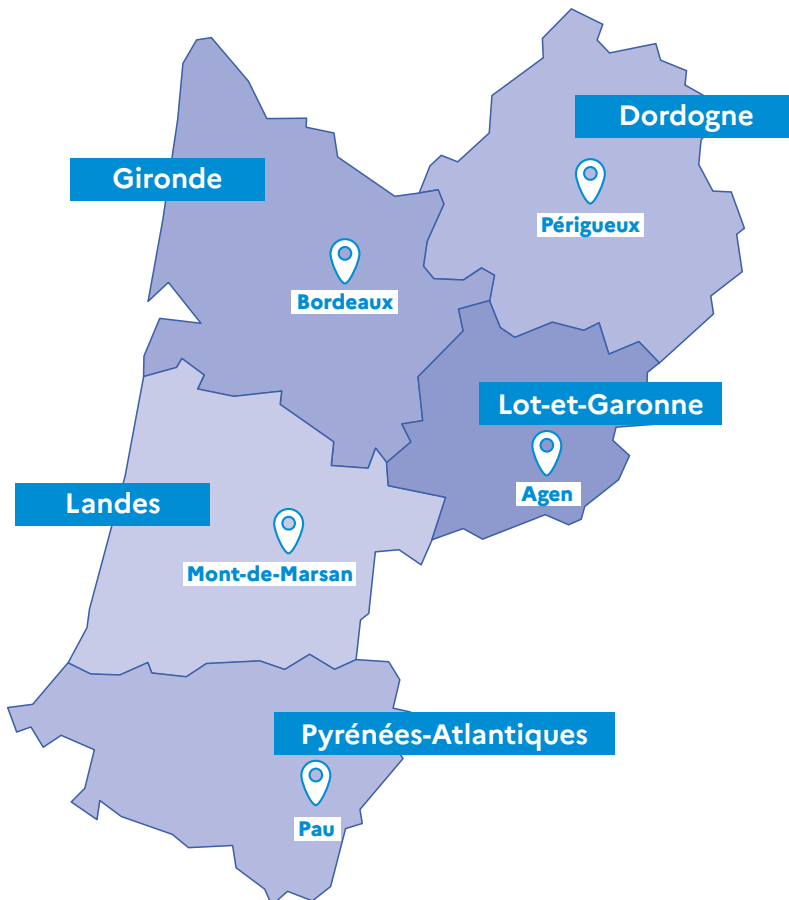
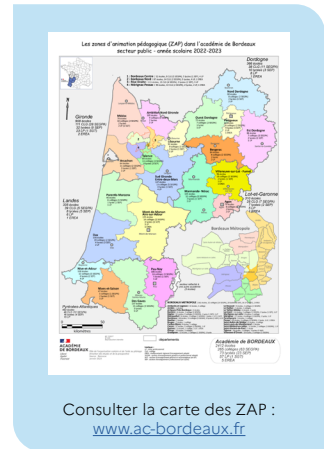


Zones d'animation pédagogique

Dans chaque département, des structures souples d'animation pédagogique, appelées Zones d'Animation Pédagogique (ZAP), ont été mises en place.

La ZAP désigne en son sein une équipe chargée de coordonner et d'organiser les différents travaux impulsés par ses membres ou par l'IA-DASEN en fonction des orientations définies par la rectrice. L'académie est composée de 25 ZAP.

Consultez la carte des ZAP : www.ac-bordeaux.fr



Le pilotage de l'académie

En France, la responsabilité de l'Éducation nationale est confiée au ministre qui dispose d'une administration territoriale spécifique formée de 18 régions académiques et de 30 académies. Les académies sont placées sous l'autorité de recteurs et de leurs adjoints que sont les secrétaires généraux d'académie et d'inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'Éducation nationale.

Ces services déconcentrés se composent dans l'académie de Bordeaux d'un rectorat (situé à Bordeaux) et, au niveau départemental, de cinq directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) implantées à Périgueux en Dordogne, à Bordeaux en Gironde, à Mont-de-Marsan dans les Landes, à Agen dans le Lot-et-Garonne et à Pau dans les Pyrénées-Atlantiques.

Les services académiques rectoraux sont regroupés à Bordeaux sur trois sites :



- le site principal :
5, rue Joseph de Carayon-Latour ;



- le site Pierlot ou hôtel de Poissac :
27, cours d'Albret



- le site Paul-Victor de Sèze :
3, Terrasse du Front du Médoc (quartier Mériadeck)

La rectrice d'académie

Anne BISAGNI-FAURE

ce.recteur@ac-bordeaux.fr

Tél : 05 57 57 38 00



Nommée par décret du président de la République en conseil des ministres, la rectrice représente dans l'académie le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Placée sous l'autorité directe du ministre, elle est responsable de la totalité du service public d'éducation dans l'académie, de la maternelle au lycée et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

La rectrice :

- veille à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ;
- définit les objectifs de la stratégie académique d'application de la politique éducative nationale, en particulier la nature des formations et des conditions d'affectation des élèves ;
- a compétence sur la gestion des personnels et des établissements ;
- est responsable des relations avec les milieux politiques, économiques, socio-professionnels et notamment les collectivités territoriales ;
- intervient dans le programme régional de formation conduit par le conseil régional ;
- est rectrice coordonnatrice de la zone de défense sud-ouest et rectrice coordonnatrice de l'unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire (académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers).

Le secrétaire général d'académie

Xavier LE GALL

ce.secretariat-general@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 38 20



Le secrétaire général est l'adjoint de la rectrice chargé, sous son autorité, du pilotage de l'administration de l'académie. À ce titre, il conseille, prépare et met en œuvre les décisions de la rectrice, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'académie.

Chargé de l'administration de l'académie et responsable de l'ensemble des services administratifs du rectorat, il anime et coordonne l'action des directeurs et responsables de services. Il participe à la mise en œuvre de la politique éducative et contribue au dialogue social.

Les secrétaires généraux d'académie adjoints

Sous l'autorité du secrétaire général d'académie, ils élaborent avec les services les mesures nécessaires à la définition de la politique académique. Ils veillent à la mise en œuvre de cette politique. Dans l'académie de Bordeaux, ils sont au nombre de quatre en charge des secteurs suivants : relations et ressources humaines, pôle expertises et services, pôle de l'organisation scolaire et modernisation.

Cynthia ESPINOSA

ce.modernisation@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 35 44

Philippe MICHELI

ce.drh@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 35 62

Frédérique SALSMANN

ce.secretariat-general-adjoint@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 35 65

Steven TANGUY

ce.dosap@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 35 65

La directrice de cabinet de la rectrice

Virginie MERLE

ce.cabinet@ac-bordeaux.fr
Tél : 05 57 57 38 09



Sous l'autorité de la rectrice, elle l'appuie dans la mise en œuvre des orientations de la politique académique et assure les fonctions de coordination et d'animation de l'équipe du cabinet. À ce titre, elle peut se voir confier des dossiers et projets spécifiques relatifs à la politique éducative. Elle gère les relations avec les élus et les partenaires institutionnels (parlementaires, cabinets des présidents des collectivités territoriales et des maires...). Elle coordonne la gestion des crises en lien avec le ministère.



L'inspecteur d'académie – Directeur académique des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN)

Il est l'un des adjoints de la rectrice et son représentant au niveau départemental. Il est nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre. Dans le cadre de l'organisation fonctionnelle et territoriale arrêtée par le recteur, il :

- dirige les services départementaux de l'Éducation nationale du département dans lequel il est nommé et représente la rectrice dans ce département ;
- participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique mettant en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires ;

- met en œuvre, sous l'autorité de la rectrice, la stratégie académique organisant l'action éducatrice dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spécialisée de son département.

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Collaborateur direct de l'IA-DASEN, le secrétaire général assure sous son autorité l'encadrement des services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Il a vocation à l'assister ou le représenter dans les commissions et groupes institutionnels. Il est associé et participe activement à la mise en œuvre de la politique académique dans le département.





DSDEN de la Gironde

Marie-Christine HÉBRARD

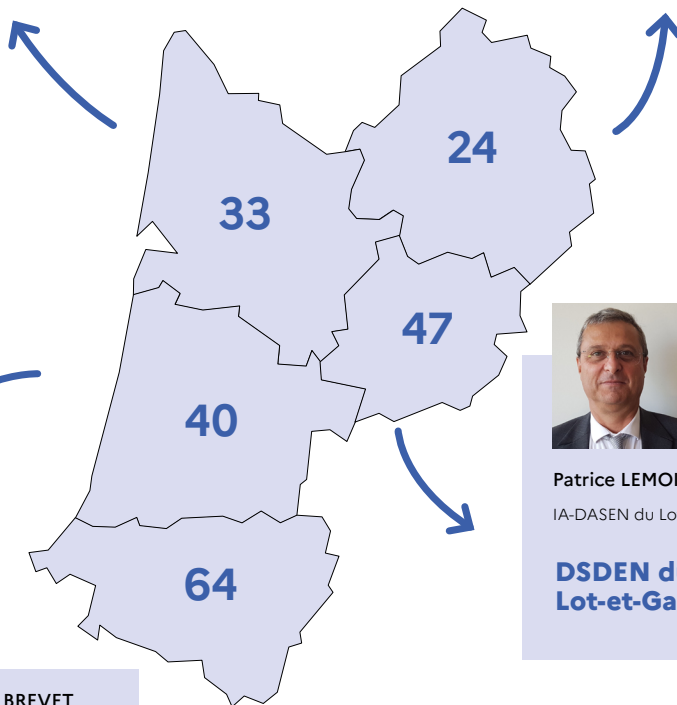
IA-DASEN de la Gironde



DSDEN de la Dordogne

Nathalie MALABRE

IA-DASEN de la Dordogne



Patrice LEMOINE

IA-DASEN du Lot-et-Garonne

DSDEN du Lot-et-Garonne



Bruno BREVET

IA-DASEN des Landes

DSDEN des Landes



François-Xavier PESTEL

IA-DASEN des Pyrénées-Atlantiques

DSDEN des Pyrénées-Atlantiques

Contacts

Retrouvez l'annuaire des DSDEN p.61



ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liberté
Égalité
Fraternité

DASEN

Nathalie MALABRE
DSDEN de la Dordogne

Marie Christine HEBRAD
DSDEN de la Gironde

Bruno BREVET
DSDEN des Landes

Patrice LEMOINE
DSDEN du Lot-et-Garonne

François-Xavier PESTEL
DSDEN des Pyrénées-Atlantiques

CABINET

Virginie MERLE
Directrice de cabinet

Isabelle DELBEZ
Directrice de cabinet adjointe

Valérie COURRECH
Directrice de la communication,
Directrice de cabinet adjointe

Matthieu FILONI
Chef de cabinet

Équipes mobiles de sécurité

Francis HIVERT
Conseiller technique sécurité

PÔLE D'ANIMATION PÉDAGOGIQUE

Collège des IA-IPR

Aurélie DONGEUX

Doyenne du collège des inspecteurs d'académie (IA), inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR)

Dominique CHARRAZAC

Co-doyenne du collège des inspecteurs d'académie (IA), inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR)

Collège des IEN-ET-EG-IO

Jocelyn GRIVAUD

Doyen du collège des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) Enseignement technologique (ET), enseignement général (EG) et de l'information et de l'orientation (IO)

Anne BISAGNI-FAURE,

Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités

Xavier LE GALL

Secrétaire général d'académie

Frédérique SALSMANN
Secrétaire générale adjointe
Déléguée au pôle expertises et services

Direction des affaires financières (DAF)
Hélène ELLEBOODE LEVINE
Directrice

Direction des Examens et des Concours (DEC)
Olivier HARMEL
Directeur

Service inter-académique des Affaires Juridiques (SIA-AJ)

Tiphaine NOBLET
Responsable juridique du site de Bordeaux
Adjointe au chef du SIA-AJ

Département de la gestion du rectorat (DGR)

Morgane MEURET-MOLAS
Directrice
Archives
Anne CAVERO
Cheffe de service

Philippe MICHELI
Secrétaire général adjoint
Délégué aux relations et ressources humaines (DRRH)

Maud Le DIVENACH
DRRH adjointe

DRH de proximité

Direction des personnels enseignants (DPE)
Frédérique ZOU-PERY
Directrice

Direction de l'encadrement et personnels administratifs, techniques (DEPAT)
Romain MARCILLAC
Directeur

Direction expertise, paye et pension (DEPP)
Pierre PELLETIER
Directeur

Service d'appui aux ressources humaines (SARH)
Virginie LANDES
Directrice

Service académique mutualisé (SAM)
Gabriel KIRCHNER
Chef de service

École académique de la formation continue (E AFC)
Pierre LACUEILLE
Directeur

CONSEILLERS TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES

Frédérique COLLY*
Adjointe au SRA-FPICA, rectorat de Bordeaux
Conseillère de la rectrice

Sandra CASTAY*
Adjointe au DRA-IOLDS, rectorat de Bordeaux
Conseillère de la rectrice

Pascal BOUZIN*
Adjoint au DRA-NE, rectorat de Bordeaux
Conseillère de la rectrice

Bernadette PACCALIN*
Adjointe au DRA-REIC, rectorat de Bordeaux

Laurent KEISER*
Délégué régional SRA-PIE
Conseiller technique politique immobilière de l'État

Anne-Frédérique LEMONNIER
Conseillère technique établissements et vie scolaire

Vincent MAS
DAVL et coordonnateur du carré régalien

Corine HÉRON-ROUGIER
Médecin conseiller technique

Marie-Hélène GARDE
Assistante sociale
conseillère technique

ORGANIGRAMME DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

SECRETARIAT GÉNÉRAL D'ACADÉMIE

Steven TANGUY

Secrétaire général adjoint
Délégué à l'organisation
scolaire et à l'aide
au pilotage (DOSAP)

Direction des études et de la prospective (DEP)

Marc DUCLOS
Directeur

Direction de la gestion de l'enseignement privé (DGEP)

Jany DUBOIS
Directrice

Direction des structures et des moyens (DSM)

Caroline PREPOINT
Directrice

Service du contrôle de gestion

Pascale GOUINAUD
Directrice

Cynthia ESPINOSA

Secrétaire générale adjointe
Déléguée à la
modernisation

Référent projet académique et ZAP

**Delphine
DUSSERT-GALINAT**

LAB académique

Aline BRAHAMI
Responsable du LAB

Service inter-académique des Systèmes d'Information (SIA-SI)

Christophe GOUINAUD
Chef du SIA-SI

Stéphane MAGNE

Directeur des systèmes
d'information (DSI)
délégué du rectorat de
Bordeaux
Adjoint au chef du SIA-SI

Service inter-académique de l'Éducation Artistique et Culturelle (SIA-EAC)

Catherine DARROUZET
Cheffe du SIA-EAC
Déléguée académique
à l'action culturelle du
rectorat de Bordeaux

LES SERVICES INTER-ACADÉMIQUES

Service inter-académique des Affaires Juridiques (SIA-AJ)

Étienne LEFLAIVE
Chef de service
Rectorat de Limoges

Service inter-académique de la Formation des Personnels d'Encadrement (SIA-FPE)

David Févin
Chef du SIA-FPE
Rectorat de Poitiers

BERNARD Florence

DRH de proximité de Dordogne

CAUVIN Diane

DRH de proximité de Gironde

FERNANDEZ-ARFEUILLE Karen

DRH de proximité de Gironde

MONGAUZI Patricia

DRH de proximité des Landes

AMELING Valérie

DRH de proximité de Lot-et-Garonne

SENG Aude

DRH de proximité des Pyrénées-Atlantiques

Pierre KESSAS

Conseiller 1^{er} degré

Jean-François LAFONT

Conseiller technique inclusion

Christine COCHE

Inspectrice santé et
sécurité au travail

Hélène ROCHARD

Responsable académique
CASNAV

Isabelle MARTIN

Déléguée académique
à l'éducation aux médias
d'information (DAEMI)

SIA-EAC SERVICES RÉGIONAUX ACADÉMIQUES *

Retrouvez l'ensemble des services régionaux
de la région académique Nouvelle-Aquitaine sur :
www.ac-bordeaux.fr/region_academique



ou cliquer sur l'image

Les chiffres clés de l'académie de Bordeaux



Population scolarisée public et privé : 743 706 élèves et étudiants (prévision rentrée 2023/2024)

- 297 676 élèves dans le 1^{er} degré
(Rentrée 2023 public et privé sous et hors contrat)
- 104 968 en préélémentaire dont 92 542 dans le public et 12 426 dans le privé.
 - 190 091 en élémentaire dont 165 564 dans le public et 24 741 dans le privé.
 - 2 617 dans les ULIS-écoles dont 2 395 dans le public et 222 dans le privé.
 - 2 634 dans le privé hors contrat tous cycles confondus.

- 272 350 élèves dans le 2nd degré hors post-bac
(Rentrée 2023 public et privé sous et hors contrat)
- 163 534 (collège, SEGPA) dont 132 227 dans le public et 31 307 dans le privé sous contrat.
 - 507 élèves dans les 5 EREA à la rentrée 2022.
 - 77 913 en lycée général et technologique dont 62 973 dans le public et 14 940 dans le privé sous contrat.
 - 29 859 en lycée professionnel dont 23 912 dans le public et 5 947 dans le privé sous contrat.
 - 717 dans le privé hors contrat tous cycles confondus (moins de 16 ans).

- 39 837 apprentis
(au 31/12/2022)
- 39 837 apprentis ayant signé un contrat et formés dans l'académie.
 - 151 Centres de Formation d'Apprentis (Éducation nationale).

- 133 843 étudiants dans le supérieur
(Rentrée 2021)
- 15 371 en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et Sections de Techniciens Supérieurs (STS).
 - 77 283 à l'université (y compris IUT, IUP, écoles d'ingénieurs rattachées et INSPE).
 - 41 189 dans les autres écoles d'enseignement supérieur hors université, tous secteurs.



Le personnel de l'Éducation nationale dans l'académie (bilan social janvier 2023)

- 55 964 personnels
(Au 31 décembre 2022, public et privé sous contrat)
- 41 387 personnels d'enseignement dont 17 634 dans le 1^{er} degré et 23 753 dans le 2nd degré.
 - 6 188 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dont 256 dans le 1^{er} degré et 5 932 dans le 2nd degré.
 - 3 692 personnels de vie scolaire dont 646 conseillers principaux d'éducation (CPE), 2 983 assistants d'éducation (AED) et 63 administratifs.
 - 840 personnels de direction et d'inspection
 - 431 psychologues de l'Éducation nationale
 - 3 426 personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) dont 2 377 administratifs, 587 personnels médico-sociaux et 462 personnels techniques, de recherche et de formation.



Nombre d'écoles et d'établissements

(prévision rentrée 2023/2024)

- 2 623 écoles
- **604 préélémentaires**
dont 603 dans le public et 1 dans le privé sous contrat.
 - **2 019 élémentaires**
dont 1 803 dans le public et 216 dans le privé sous contrat.

- 552 établissements du 2nd degré
- **355 collèges**
dont 265 dans le public et 90 dans le privé sous contrat.
 - **112 lycées**
dont 74 dans le public et 38 dans le privé sous contrat.
 - **80 lycées professionnels**
dont 56 dans le public et 24 dans le privé sous contrat.
 - **5 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA)**

- Implantations universitaires
- **3 universités** : Université de Bordeaux, Université Bordeaux Montaigne et Université de Pau et des Pays de l'Adour.
 - **4 Institut universitaire de technologie (IUT)**
 - **1 Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE)**
 - **10 écoles d'ingénieurs**
 - **1 Institut d'Études Politiques (IEP)**



Le budget académique



La rectrice de l'académie de Bordeaux est directement responsable de la gestion d'un budget de plus de **3,5 milliards d'euros** dont plus de 94 % sont consacrés à la rémunération des personnels. Ce budget est réparti en cinq programmes listés dans le tableau ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles 2023 en millions d'euros

BOP 139 : enseignement privé	329 M€
BOP 140 : 1 ^{er} degré public	1 116 M€
BOP 141 : 2 nd degré public	1 704 M€
BOP 214 : soutien de la politique de l'Éducation nationale	76 M€
BOP 230 : vie de l'élève	280 M€
Total BOP académiques :	3 505 M€

Outre les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) académiques, les services académiques assurent également les dépenses afférentes à des BOP centraux (enseignement supérieur, vie de l'étudiant).

Le projet académique 2021-2025

Le projet académique 2021-2025 de l'académie de Bordeaux s'inscrit dans une mission d'élevation générale du niveau scolaire et de réduction des inégalités. Il propose des pistes de travail qui répondent aux problématiques exprimées dans la consultation du début d'année 2021 et prend en compte les enseignements issus de la crise sanitaire.

Il vise à rassembler la communauté éducative de l'académie de Bordeaux autour de trois ambitions :

- réduire les écarts de performance scolaire entre les territoires pour renforcer l'égalité des chances,
- accompagner les élèves afin de les aider à se projeter comme citoyens du XXI^e siècle,

- renforcer la qualité de vie au travail des personnels et les pratiques de collaboration.

Ces dernières sont traduites en 10 axes de travail prioritaires diffusés à l'ensemble du personnel.

Conçu pour être enrichi au fil de l'eau, le projet académique offre une série de repères dont chaque personnel peut se saisir et être force de proposition.

Un bilan à mi-étape est entrepris à la rentrée 2023. Vous serez impliqués dans cette consultation.

Retrouvez les fiches actions sur :

www.ac-bordeaux.fr/projet-academique-2021-2025



La feuille de route

RH

L'objectif national est de transformer en profondeur la Gestion des Ressources Humaines, de développer la GRH de proximité et de mettre ainsi en place une meilleure information de l'ensemble de nos personnels, une meilleure écoute, une plus grande capacité à apporter des réponses et un accompagnement plus individualisé.

Cette ambition s'inscrit dans un contexte de mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique qui implique une adaptation de nos organisations et une évolution de nos métiers RH. L'égalité professionnelle femmes/hommes et le respect de la diversité sont également au cœur de la démarche.

Dans ce cadre, l'académie a élaboré une feuille de route RH pour mettre en œuvre des mesures concrètes et immédiatement opérationnelles et qui soient perceptibles pour les personnels.

La feuille de route de l'académie de Bordeaux se décline en 3 thématiques prioritaires :

- Une académie résolument engagée dans l'accompagnement et le soutien de l'ensemble des agents de l'académie ;
- Une académie qui valorise les parcours professionnels individuels et encourage la dynamique des collectifs de travail ;
- Une démarche de GRH de proximité visant à apporter à chaque agent l'écoute, le conseil et la réponse adaptés à ses besoins et ses demandes.

L'objectif de l'amélioration de la Qualité de vie au travail constitue à la fois un des axes transversaux du projet académique 2021-2025 et de la feuille de route RH.

La feuille de route a été élaborée, sous l'autorité de Mme la rectrice, en s'appuyant sur les expertises pédagogiques des corps d'inspection et des personnels de direction, ainsi que sur l'expertise des services RH des



DSDEN et du rectorat.

Le directeur des ressources humaines académique est chargé du suivi de la mise en œuvre des engagements inscrits dans cette feuille de route. Il élabore dans cet objectif les jalons calendaires et les indicateurs de suivi et d'efficacité des différentes actions prévues.

Le comité de direction (Codir) et le comité social d'administration (CSA) sont régulièrement informés du suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route. Un comité de suivi réunissant des représentants des personnels se tient tous les 6 mois pour échanger sur la mise en œuvre de cette feuille de route.

Newsletter Infos RH



Véritable concrétisation de la feuille de route RH de l'académie, une nouvelle lettre d'information numérique dédiée à l'ensemble des agents de l'académie de Bordeaux a été lancée début 2022.

> Plus d'informations p.74

Le plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'académie a finalisé en février 2022 son plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021/2023.

Ce plan structure les politiques d'égalité et intègre les orientations formalisées par le ministère autour de 5 axes : renforcer la gouvernance des politiques d'égalité, favoriser un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles, prévenir et traiter les écarts de rémunérations, mieux accompagner les situations de grossesse et de parentalité, prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence et de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Des groupes de travail, associant les représentants des personnels, sont régulièrement mobilisés pour la mise en œuvre opérationnelle des priorités dégagées : la formation des personnels, le bilan social et les indicateurs de suivi, les mobilités, la lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes.

Une démarche identique a été initiée sur le respect de la diversité. Une campagne de prévention et de sensibilisation contre les LGBT+phobies a été lancée, un observatoire de la lutte contre les LGBT+phobies a été installé.

Un dispositif de prévention, de signalement, de traitement et de suivi des actes de violence, de discriminations, de harcèlement moral ou sexuel, des agissements sexistes et des violences sexuelles et sexistes, a également été mis en place.



L'ensemble des acteurs mobilisés veillent collégalement à une communication élargie, visible et accessible qui est régulièrement enrichie.

Les différentes publications sont accessibles sur : <http://intra.in.ac-bordeaux.fr/egalite-diversite/egalitediversite.htm>

La politique académique s'inscrit dans une approche systémique avec la politique menée sur la question essentielle d'égalité filles-garçons, elle actionne tous les leviers tels que l'orientation ou encore la sensibilisation au numérique pour contribuer à corriger les effets des stéréotypes de genre dans les choix de formation des filles et des garçons et, plus tard, dans les métiers.

À terme, l'académie de Bordeaux souhaite obtenir la double labellisation AFNOR «Alliance» : égalité professionnelle et diversité.



Les acteurs de l'éducation

Les métiers de l'Éducation nationale sont principalement confiés à des fonctionnaires, quelquefois à des agents publics contractuels. Tous sont des acteurs de l'éducation.

Dans les services académiques

L'inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (IA-IPR)

L'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional évalue et conseille les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Sous l'autorité de la rectrice, il contrôle le respect des objectifs, instructions et programmes ainsi que les examens. Il a également un rôle d'animation et d'impulsion auprès des équipes pédagogiques concernant les projets et actions innovants des enseignants et des établissements.

L'inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique ou général (IEN-ET ou IEN-EG)

Au sein de l'enseignement en lycée professionnel, l'inspecteur de l'Éducation nationale enseignement technique ou général remplit les mêmes fonctions qu'un IA-IPR.

L'inspecteur de l'Éducation nationale du premier degré (IEN)

Placé sous l'autorité de l'IA-DASEN, il est généralement chargé d'une circonscription du 1^{er} degré. Il évalue les structures et prépare la carte scolaire. Il examine et valide les projets pédagogiques, participe à la gestion des personnels du premier degré, anime pédagogiquement et administrativement sa circonscription et conduit en liaison avec l'IA-DASEN une politique de communication et d'information en direction des élus locaux, des associations de parents d'élèves et des représentants du personnel. Il participe au recrutement et à la formation initiale et continue des personnels du 1^{er} degré, ainsi qu'à la mise en œuvre du plan académique de formation.

Les conseillers techniques de la rectrice

Outre les corps d'inspection, la rectrice dispose d'une équipe de conseillers techniques et de chargés de mission placés directement sous son autorité.

Ils interviennent sur différentes thématiques telles que la formation des personnels, l'information et l'orientation, la formation professionnelle initiale et continue, le numérique éducatif ou encore la recherche, développement, innovation et expérimentation.

La rectrice est également conseillée dans les domaines de la scolarisation des élèves handicapés par le conseiller technique École inclusive, dans le domaine sanitaire et social par le médecin, l'infirmière et l'assistante sociale conseillères techniques, et dans les domaines de la culture et des relations internationales.

Dans les établissements scolaires

Le chef d'établissement et ses adjoints

Sous l'autorité de la rectrice, le chef d'établissement participe à la mise en œuvre de la politique éducative nationale et académique. Il est le représentant de l'État dans l'établissement. Il est responsable des équipes éducatives et administratives de son établissement. Pour les personnels placés sous son autorité, il est le garant d'une gestion des ressources humaines de proximité. Il gère également les équipements et entretient le dialogue avec les collectivités locales. Le chef d'établissement peut être secondé dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives par un adjoint. Dans ses fonctions de gestion matérielle, financière, administrative et de ressources humaines, le chef d'établissement est également secondé par son adjoint gestionnaire.

L'enseignant

La fonction de l'enseignant est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Sous l'autorité du chef d'établissement, il a la responsabilité de créer dans la classe les conditions

favorables à la réussite de tous. Dans son établissement, l'enseignant participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. S'il est professeur principal, il intervient à la fois comme coordonnateur de l'équipe enseignante et comme conseiller de chaque élève ; à ce titre, il est un interlocuteur privilégié des parents en ce qui concerne le suivi des élèves.

Le psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN)

Qu'il soit issu de la spécialité « éducation, développement et apprentissages » pour exercer à l'école et en Rased ou de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » pour travailler en CIO, en collège ou en lycée, le psychologue de l'Éducation nationale contribue au parcours de réussite des élèves.

Le conseiller principal d'éducation (CPE)

Le conseiller principal d'éducation seconde le chef d'établissement et son adjoint dans l'organisation de la vie scolaire dans un établissement d'enseignement secondaire. Il est responsable du suivi des absences des élèves. Il accompagne, conseille et contribue à la mise en place d'un cadre de vie favorisant leur réussite scolaire et l'apprentissage de la citoyenneté. Il participe au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la formation des délégués ; le plus souvent, il gère les activités du foyer socio-éducatif et anime, avec le chef d'établissement ou son adjoint, le conseil de la vie lycéenne ou collégienne ou de la maison des lycéens. Il est également chargé de l'animation de l'équipe des personnels de vie scolaire.



L'assistant d'éducation

Dans le 2nd degré, l'assistant d'éducation participe, sous l'autorité du chef d'établissement, à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves. Il exerce les fonctions de surveillance des élèves y compris pendant le service de restauration et en internat, l'encadrement des sorties scolaires, l'accès aux nouvelles technologies, l'appui aux documentalistes, l'encadrement et l'animation des activités du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens, l'aide à l'étude et aux devoirs.

L'accompagnant d'élèves en situation de handicap

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sont recrutés sous contrat de droit public. Dans le cadre de leurs missions, les AESH accompagnent les élèves dans :

- les gestes de la vie quotidienne en assurant les conditions de sécurité et de confort, en favorisant leur mobilité ;
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles) ;
- l'accompagnement des activités de la vie sociale et relationnelle.

Les moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires sont coordonnés au sein des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).

L'assistant de service social

Il apporte sa contribution à la prévention de l'échec scolaire et à ses conséquences par un travail en étroite partenariat notamment avec l'infirmier, le médecin scolaire, le PsyEN et le CPE. Son action s'articule autour de trois axes principaux : le suivi et l'orientation des élèves en difficulté ; la prévention et la protection des mineurs en danger ; l'éducation à la vie et à la responsabilité.

L'infirmier

L'infirmier est le référent santé, tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif. Il a un rôle de conseiller en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement et de tous les adultes de la communauté scolaire.

Le médecin scolaire

Le médecin de l'Éducation nationale contribue au suivi de santé des élèves de la maternelle au lycée sur un secteur géographique donné. Il effectue le bilan de santé obligatoire des grandes sections de maternelle, les examens médicaux pour les élèves mineurs nécessitant une dérogation dans le cadre des travaux réglementés en lycée professionnel .

Il répond aux demandes émanant de la communauté éducative pour tout problème de santé, en particulier concernant les troubles d'apprentissage dont il est le spécialiste . Il travaille en partenariat avec l'ensemble des personnels de l'éducation nationale ainsi qu'avec les services de soins hospitaliers et libéraux. Il participe à l'accueil des enfants malades et en situation de handicap. Il intervient également dans le cadre de l'urgence pour la protection de l'enfance et pour les maladies contagieuses. Il participe à l'éducation à la santé.

Les personnels administratifs dans les établissements public local d'enseignement

Attaché de l'administration de l'Etat, secrétaire administratif ou adjoint administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, selon leur corps d'appartenance, les personnels administratifs en poste en EPLE peuvent exercer dans l'un des domaines suivants :

- **le service d'intendance** est en charge de la gestion administrative financière et matérielle. Chaque EPLE dispose d'un gestionnaire matériel qui coordonne l'action des différents personnels en ce domaine ;
- **la fonction comptable** est mutualisée pour six établissements ou plus. L'agent comptable en est le responsable. Il tient la comptabilité des établissements dont il a la charge et établit leurs comptes financiers respectifs. Il est un acteur de la politique de modernisation budgétaire et financière de l'établissement ;
- **le pôle secrétariat** assure la gestion du secrétariat du chef d'établissement et de ses adjoints ainsi que de la scolarité des élèves.

Le personnel de laboratoire

En poste en établissement scolaire, il assiste les professeurs des disciplines scientifiques dans la préparation des cours et des travaux pratiques et lors des séances de travaux pratiques. Il exerce ses fonctions auprès des professeurs d'une ou plusieurs disciplines. Il peut assurer la maintenance et l'entretien spécialisé de certains matériels.



3.

L'ORGANISATION
DES ÉCOLES ET
ÉTABLISSEMENTS

L'organisation des écoles primaires (1^{er} degré)

Les écoles primaires rassemblent les écoles maternelles et élémentaires. Leur responsabilité est partagée entre l'Éducation nationale et la commune ou l'intercommunalité.

L'école maternelle

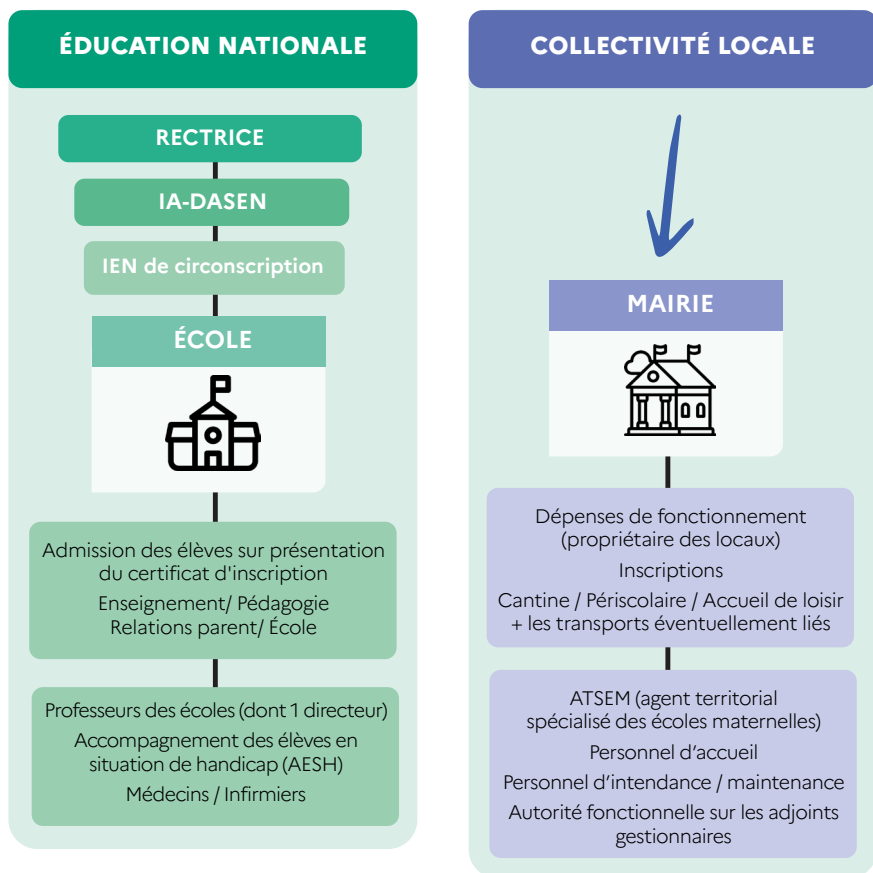
L'école maternelle accueille les enfants au début de l'instruction obligatoire qui débute à 3 ans. Elle est le plus souvent organisée

en petite, moyenne et grande section, en fonction de l'âge des enfants. Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

L'école élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Elle est mixte et gratuite si elle est publique. Elle comporte deux cycles : le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et le cycle 3 (CM1, CM2 et qui se prolonge jusqu'en 6^{ème}). Les locaux des écoles appartiennent aux communes qui ont la charge de leur entretien.

Écoles primaires



L'organisation des écoles collèges et des lycées (2nd degré)

Le collège

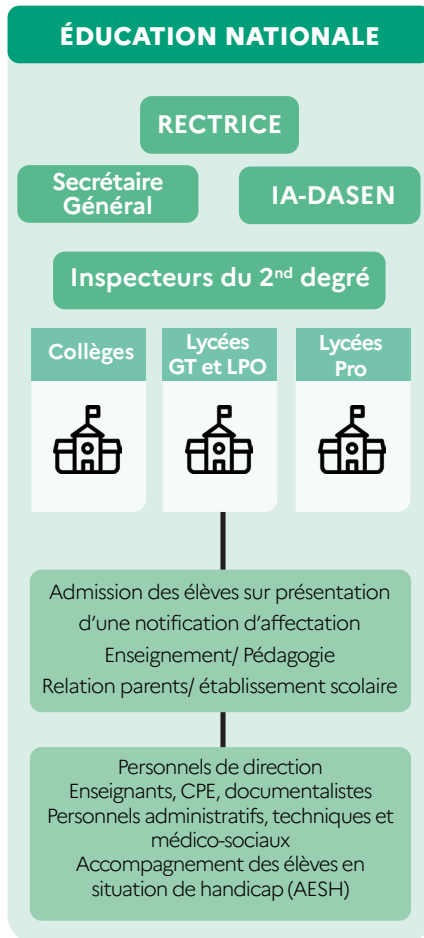
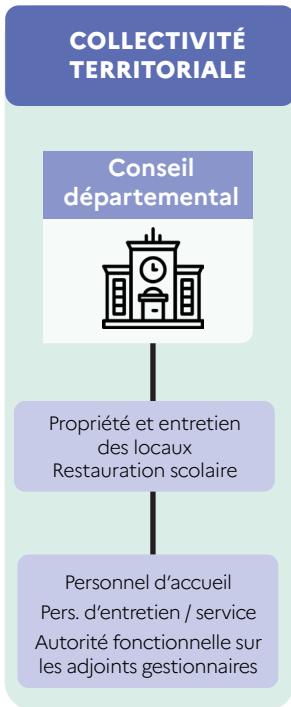
Le collège est l'établissement de niveau secondaire qui, à l'issue de l'école élémentaire, accueille tous les enfants scolarisés. Ils y suivent quatre années de scolarité : la sixième, la cinquième, la quatrième et la troisième. Les collèges publics sont des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Ils définissent et mettent en œuvre un projet d'établissement, qui leur permet de prendre des initiatives et d'être autonomes. La gestion de leurs bâtiments relève des départements en application des lois de décentralisation.

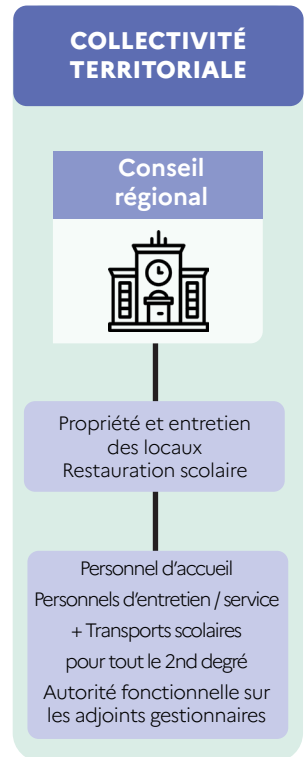
Le lycée

À l'issue du collège, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans un lycée d'enseignement général et technologique ou dans un lycée professionnel. La scolarité y a lieu en trois ans : la seconde, la première et la terminale.

Collèges



Lycées



Comment se prépare une rentrée scolaire dans le 2nd degré ?

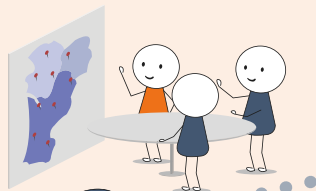


Octobre 2023

OCTOBRE

Prévision des effectifs d'élèves

Sur la base du nombre d'élèves présents dans les établissements de l'académie et en prévision de leur progression entre les différents niveaux scolaires (collège et lycée), les services académiques estiment le nombre d'élèves pour la rentrée suivante. Cette prévision va s'affiner au fil de l'année.



DÉBUT NOVEMBRE

Réalisation de la carte des formations

En lien avec le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et en prenant en compte l'insertion professionnelle des filières et les besoins des territoires, les acteurs de l'éducation étudient les ouvertures et fermetures de formations pour l'année N+1 dans les lycées professionnels (CAP, Bac Pro, BTS...) dont la liste définitive est votée à l'automne.



MARS

Résultats du mouvement national inter-académique des personnels

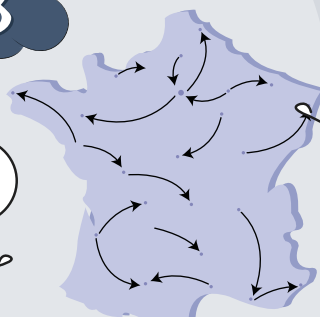
Tous les personnels enseignants en demande de mobilité ou nouvellement affectés reçoivent les résultats de leurs demandes de mobilité et savent dans quelle académie ils sont affectés.



AVRIL - JUIN

Mouvement intra-académique des personnels enseignants

Les enseignants peuvent faire une demande de mobilité et des vœux d'affectation (département, commune, établissement) dans l'académie de Bordeaux. Le mouvement concerne les enseignants issus du mouvement inter-académique et les enseignants déjà en poste dans l'académie. L'affectation a lieu en juin.



JUILLET

Affectation des personnels stagiaires enseignants

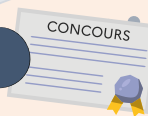
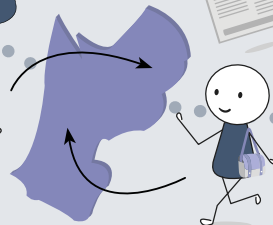
Tous les enseignants ayant réussi au concours cette année, reçoivent leur affectation pour l'année scolaire N+1.



JUIN - JUILLET

Affectation des élèves

Les élèves de l'académie reçoivent la confirmation de leur affectation dans les écoles, collèges et lycées de l'académie.



3

NOVEMBRE - DECEMBRE

Ouverture du mouvement national inter-académique des enseignants

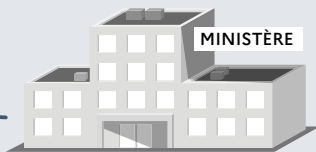
Tous les enseignants de l'Éducation nationale peuvent faire une demande de mobilité et réaliser des vœux pour être affectés dans une autre académie.



DÉCEMBRE

Attribution des postes à l'académie

Le ministère attribue à l'académie des postes correspondant à des heures d'enseignement et des postes non-enseignants (personnels de direction, administratifs, technique, sociaux et de santé) pour couvrir tous les besoins des élèves pour l'année scolaire N+1.

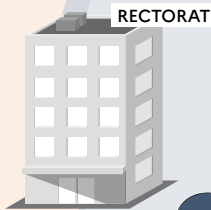
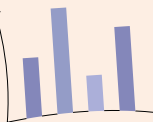


7

FÉVRIER

Calibrage en lien avec le ministère

Le ministère et l'académie estiment la capacité d'accueil des personnels dans l'académie en fonction du nombre de postes vacants et des besoins en recrutement.



5

JANVIER

Répartition des postes dans les départements

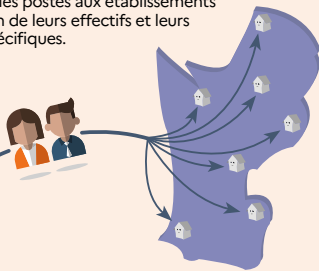
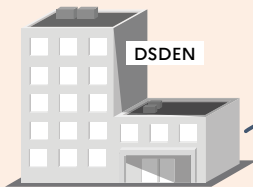
Les postes sont répartis entre les départements en fonction de leurs caractéristiques (ruralité, éducation prioritaire, taille des établissements...) et des effectifs d'élèves.

6

FÉVRIER

Répartition des postes dans les établissements

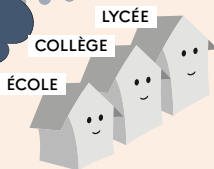
Les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) attribuent les postes aux établissements en fonction de leurs effectifs et leurs besoins spécifiques.



SEPTEMBRE

Rentrée des classes

12



13

SEPTEMBRE

Constat

Les équipes relèvent le nombre d'élèves présents en classe dans tous les établissements.



Septembre 2024

Le climat scolaire

Le climat scolaire relève d'une responsabilité collective et concerne toute la communauté éducative : élèves, personnels, parents. Ses enjeux sont multiples : améliorer les résultats scolaires, favoriser le bien-être des élèves et des personnels, diminuer les inégalités scolaires, l'absentéisme et le décrochage scolaire, les violences, la LGBTphobie, le harcèlement et le cyberharcèlement.

L'équipe Valeurs de la République

Le principe de laïcité est au cœur des Valeurs de la République que l'ensemble des personnels a pour mission de transmettre aux élèves. Faire respecter et vivre la laïcité dans l'enceinte scolaire nécessite notamment d'apporter une réponse à toute atteinte ou contestation de ce principe constitutionnel.

L'équipe académique Valeurs de la République (EAVR) se donne pour objectif de faire partager et comprendre le principe de laïcité et les valeurs de liberté, égalité, fraternité, lutte contre toutes les formes de discrimination. Elle promeut l'ensemble des fondements de la vie démocratique issus des principes universels des droits de l'Homme et favorise la culture de l'engagement. Elle propose aussi des ressources et des dispositifs pour mettre en œuvre une pédagogie de la laïcité dans les établissements et les écoles.

Cela se traduit par la prévention des atteintes à la laïcité grâce à la formation des personnels, le soutien des professeurs et personnels dans leurs missions quotidiennes et la valorisation des actions en faveur des valeurs de la République. En parallèle, l'EAVR accompagne les personnels dans l'analyse et le traitement des situations d'atteinte à la laïcité ou de racisme et d'antisémitisme.

Coordonnée par un référent académique et sous l'autorité de la rectrice, l'équipe académique, pluridisciplinaire et pluri-catégorielle, comprend 25 personnels. La diversité des profils des membres qui la composent garantit un large panel de compétences au bénéfice du traitement des situations rencontrées et de la mise en œuvre de solutions adaptées.

Contact : eavr@ac-bordeaux.fr

Le carré régalien

Le ministre de l'Éducation nationale a souhaité l'installation d'un "carré régalien" dans chaque rectorat.

Une organisation des ressources (information, formation, suivi et traitement, accompagnement et protection) et un pilotage académique sont ainsi mis en place sous l'appellation de "carré régalien".

Objectif : améliorer l'efficacité de la réponse publique dans quatre domaines stratégiques et protéger les usagers ainsi que les personnels :

- respect des valeurs de la République,
- lutte contre la radicalisation (contient les enjeux liés à la lutte contre les séparatismes et la prévention des dérives sectaires),
- lutte contre les violences scolaires
- lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement.

Le domaine « Lutte contre la radicalisation » contient aussi, en plus des enjeux cités ci-dessus, le suivi de l'instruction en famille (IEF) et des établissements hors contrat.

Contact : carreregalien@ac-bordeaux.fr

Un carré régalien dans chaque académie

Depuis la rentrée 2021, chaque rectorat est doté d'un carré régalien pour identifier et coordonner son action autour des angles suivants :

- Respect des valeurs de la République
- Lutte contre les violences
- Lutte contre la radicalisation
- Lutte contre le harcèlement

QUELLES ACTIONS ?

Une équipe dédiée, plusieurs lieux d'intervention :

- prévention des incidents et formation des acteurs
- appui aux personnels, accompagnement et protection des victimes
- mise en œuvre de sanctions

4 OBJECTIFS

- 1 INFORMATION AUX PERSONNELS**
Chaque professeur ou membre de la communauté éducative est informé des dispositifs de protection en place et sait vers qui se tourner
- 2 PROTECTION FONCTIONNELLE SYSTÉMATISÉE**
En cas d'agression d'un personnel, l'institution accompagne mieux les dépôts de plainte
- 3 UNE RÉPONSE RAPIDE**
Grâce à un suivi fin des faits intervenant dans les écoles et les établissements et à leurs abords, l'institution apporte un appel immédiat et opérationnel aux équipes de direction
- 4 MISE EN ŒUVRE DE LA LOI**
Les principes républicains sont pleinement appliqués dès la promulgation de la loi

Les équipes mobiles de sécurité

L'académie de Bordeaux est dotée d'Équipes Mobiles de Sécurité (EMS), placées sous l'autorité de la rectrice auprès de laquelle est nommé un conseiller sécurité. Pilotée par le cabinet, les équipes mobiles de sécurité ont principalement pour missions :

- d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre des procédures réglementaires de mise en sécurité des personnes et des biens (Plan particulier de mise en sécurité attentat intrusion et exercice attentat intrusion, Diagnostic de sécurité) ;
- d'assister les établissements en cas de tension ou de crise liées à l'insécurité ;
- d'assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens au sein des établissements et à leurs abords ;
- de contribuer à améliorer la prise en charge des élèves aux conduites problématiques ;
- de participer aux formations sur les problématiques de sécurité ;
- de former les personnels de direction et les équipes de direction à la prévention et gestion des crises ;
- de former les équipes de vie scolaire à la gestion des conflits ;
- de contribuer à la sensibilisation des élèves sur les dangers d'internet (cyber-harcèlement).

Une équipe d'agents EMS est positionnée dans les locaux de la direction des services académiques de l'Éducation nationale de chacun des départements de l'académie. Elle agit toujours sous la responsabilité du chef d'établissement ou du directeur d'école, après instruction de la rectrice.

Contact : ems.academie@ac-bordeaux.fr ou 05 40 54 70 36

La cellule académique "Lutte contre le harcèlement"

Parce que l'École offre à chaque élève un cadre lui permettant de s'épanouir et de progresser, elle ne peut accepter ni le racisme, ni l'antisémitisme, ni les violences scolaires ou sexistes, ni les LGBTphobies. L'engagement de l'institution est donc entier et permanent.

La prévention contre le harcèlement se traduit par la mise en place de référents harcèlement dans tous les rectorats et les DSDEN, d'ambassadeurs lycéens et collégiens dans les établissements (1 162 dans l'académie) et enfin par le programme de lutte contre le harcèlement : **pHARe**.

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, APPELEZ LE :



Dans l'académie de Bordeaux, 87,5% des écoles et 98% des collèges ont adhéré au programme pHARe (2022-2023). Celui-ci sera généralisé à tous les lycées sur l'année scolaire 2023-2024.

Contact : harcèlement@ac-bordeaux.fr

L'observatoire LGBT+

Installé le 17 mai 2023, lors de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, l'Observatoire LGBT+ de l'académie de Bordeaux a une triple vocation : repérer les situations problématiques et les réguler, sensibiliser et former les personnels, enfin accompagner et outiller les équipes sur le terrain.

Il réunit une large palette d'acteurs de la sphère éducative au niveau local, départemental et académique et permet d'affirmer l'engagement de l'académie dans le domaine de la culture du respect et de l'égalité.

En savoir plus : www.ac-bordeaux.fr

L'égalité des chances

La politique d'éducation prioritaire vise à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. Les enseignants y bénéficient de conditions particulières d'exercice, permettant notamment de développer et de faciliter le travail collectif et la formation continue.

Un réseau d'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire se fonde sur une carte des réseaux : chacun se compose d'un collège et des différentes écoles qui l'alimentent. Deux types de réseaux existent :

- les REP+ concernent les quartiers ou les secteurs isolés connaissant les plus grandes concentrations de difficultés sociales, avec des incidences fortes sur la réussite scolaire ;
- les REP sont plus mixtes socialement : les publics qui y sont scolarisés rencontrent des difficultés sociales plus significatives que celles des collèges et écoles situés hors de l'éducation prioritaire.

Ils bénéficient :

- de classes avec moins d'élèves qu'ailleurs ;
- d'enseignants ayant davantage de formations et bénéficiant d'une prime spécifique ;
- de financements pour des projets et dispositifs particuliers ;
- dans certains cas, d'internats de proximité.

L'académie de Bordeaux compte 31 REP et 3 REP+ dont 10 en cité éducative :

- Dordogne : 5
- Gironde : 18
- Landes : 3
- Lot-et-Garonne : 5
- Pyrénées-Atlantiques : 3

Les 3 REP +, tous localisés en Gironde, rassemblent près de 4 700 élèves. Ils comprennent 3 collèges et 20 écoles.

Des classes dédoublées en GS, CP et CE1

Le dédoublement des classes de CP en REP+ a commencé en septembre 2017 et a bénéficié à 60 000 élèves durant l'année scolaire 2017-2018, sur le territoire national. Cette mesure s'inscrit dans la priorité donnée à l'école primaire par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse : 100% des élèves doivent maîtriser les enseignements fondamentaux à la sortie de l'école primaire (lire, écrire, compter et respecter autrui).

Le dédoublement des classes permet une meilleure attention de l'enseignant à chaque enfant, et constitue à ce titre un levier particulièrement efficace au service de l'égalité des chances.

Les cités éducatives

Les cités éducatives visent à intensifier la prise en charge des enfants et des jeunes sur un territoire déterminé, en fédérant tous les acteurs du temps de la vie de l'enfant dans ses activités scolaires et périscolaires (services de l'État, collectivités, associations, habitants etc.).

Elles trouvent leur ancrage au sein d'un collège, rattaché à un quartier prioritaire de la politique de la ville. Elles poursuivent 3 objectifs principaux : conforter le rôle de l'École, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.

L'académie de Bordeaux compte 6 cités éducatives :

Gironde

- **Bordeaux** : 3 collèges, 18 écoles pour 5100 jeunes
- **Lormont** : 2 collèges, 6 groupes scolaires pour 4200 jeunes
- **Cenon** : 2 collèges, 6 écoles élémentaires et 6 écoles maternelles pour 3 000 jeunes

Lot-et-Garonne

- **Tonneins** : 1 collège, 6 écoles et 1 lycée agricole pour 1 500 jeunes

Pyrénées-Atlantiques

- **Pau** : 4 collèges, 7 écoles pour 2 250 jeunes
- **Bayonne** : 1 collège, 11 écoles pour 2 200 jeunes

Internats d'excellence

Un internat d'excellence est un collège ou un lycée dans lequel vivent les élèves et les adultes qui les encadrent, tout au long de la semaine.

En plus des cours, les internes bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé : révision des cours, accompagnement du travail personnel, mais aussi des activités sportives et culturelles à vivre collectivement.

Il s'agit d'un nouveau levier de justice sociale destiné aux élèves de l'éducation prioritaire qui souhaitent vivre autrement leur scolarité : toutes les conditions sont réunies pour que les jeunes puissent réussir scolairement, s'épanouir collectivement et préparer au mieux leur avenir.

Dans l'académie de Bordeaux, la première vague de labellisation de mars 2021 a permis à 12 internats d'obtenir le label « internat d'excellence ».

Le label est attribué pour 5 années scolaires et pourra être renouvelé après évaluation du projet éducatif de l'internat.

En savoir plus : www.ac-bordeaux.fr



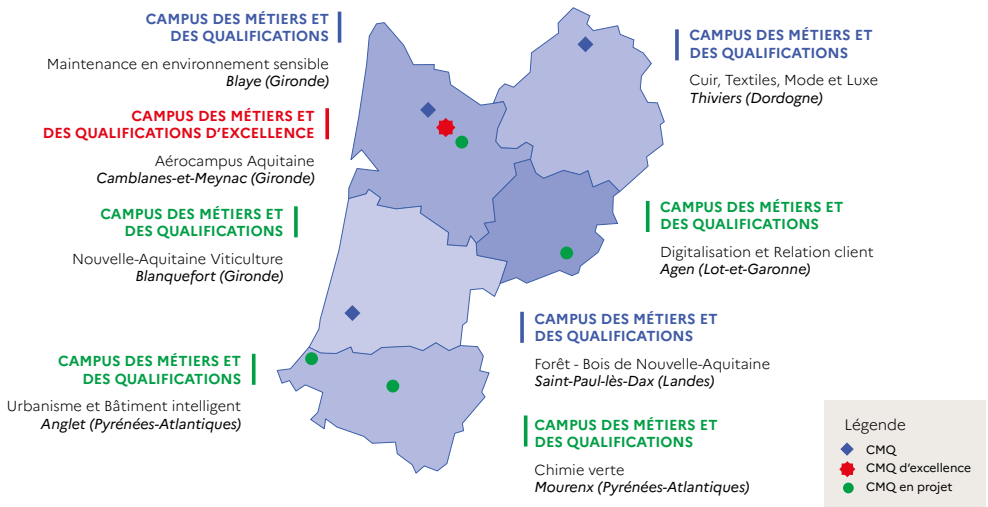
Campus des métiers et des qualifications (CMQ)

Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue.

Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. L'ambition est aujourd'hui de créer des Campus d'excellence, fédérateurs et puissants, dans tous les territoires.

Ils contribuent à soutenir, par la formation, les politiques territoriales de développement économique et social. Leur dynamique doit faciliter l'insertion de jeunes dans l'emploi. Ils peuvent en outre s'inscrire dans une synergie avec les pôles de compétitivités régionaux.

En savoir plus : www.ac-bordeaux.fr



Une école pour tous

Permettre à l'École d'être pleinement inclusive est une volonté forte du ministère de l'Éducation nationale qui a fait de la scolarisation des élèves en situation de handicap une priorité de ses orientations, particulièrement tangible dans l'académie de Bordeaux.



La scolarisation des élèves en situation de handicap constitue depuis plusieurs années l'une des priorités du ministère de l'éducation nationale. Une nouvelle phase de la mise en œuvre de cette politique volontariste débute à la rentrée 2023, avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs ambitieux.

Notre service public de l'école inclusive doit en effet s'assurer que tous les élèves, de la maternelle au lycée, quels que soient leurs besoins éducatifs particuliers, aient accès à une scolarité de qualité.

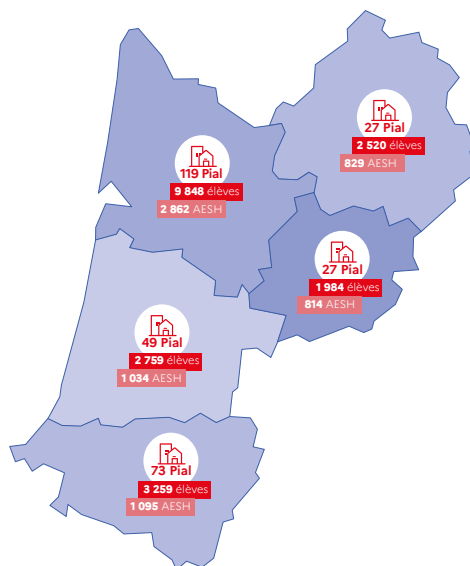
Aussi, les améliorations recherchées, notamment dans le fonctionnement des PIAL, doivent permettre à l'avenir de mieux coordonner les moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et des établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

La communauté éducative repose ainsi plus que jamais sur l'action de professionnels dont les actions complémentaires ont pour vocation de rendre l'école pleinement accessible à tous.

En savoir plus : www.ac-bordeaux.fr

Chiffres clés (rentrée 2023)

La scolarisation des élèves en situation de handicap



19 224
élèves bénéficient de l'accompagnement d'AESH

511
unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)

297
pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial)

14
unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)

6 634
accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

7
unités d'enseignement en école élémentaire autisme (UEEA)

4.

CARRIÈRE

ET VIE

PROFESSIONNELLE

Les démarches à votre arrivée

Vous venez d'arriver dans l'académie de Bordeaux et devez effectuer une série de démarches administratives.

Après avoir fourni les pièces nécessaires à votre prise en charge et rempli les documents administratifs à destination de votre service gestionnaire, chacun d'entre vous, que vous soyez enseignant ou non enseignant, stagiaire, contractuel ou titulaire, est concerné par l'attribution des éléments suivants :

Votre NUMEN (numéro d'identification Éducation nationale)

Ce numéro unique est attribué à chaque personnel pour la gestion administrative de son dossier. Il est confidentiel, personnel et se compose de 13 caractères (chiffres et lettres).

Le NUMEN vous est indispensable pour :

- activer votre messagerie professionnelle académique ;
- vous inscrire aux concours, formations... ;
- activer les droits d'accès à certains outils en ligne (logiciels de gestion...).

Ce NUMEN vous est transmis par :

- votre chef d'établissement si vous exercez dans un établissement public du 2nd degré ;
- le service qui gère votre dossier administratif.

Vous pouvez aussi en faire la demande auprès de ces mêmes personnes / services, soit par courrier, soit sur place sur présentation d'une pièce d'identité (le NUMEN n'est jamais transmis par téléphone).

Une adresse de messagerie professionnelle

Tous les personnels de l'académie de Bordeaux disposent de facto d'une messagerie électronique dont l'adresse se compose généralement comme suit : renom.nom@ac-bordeaux.fr.

Cette messagerie est indispensable pour toute communication avec les services et le suivi de votre carrière et de votre situation professionnelle.

Pour la consulter sur ordinateur, mobile ou tablette, en vous connectant au webmail mis à votre disposition par l'académie : <https://courrier.ac-bordeaux.fr/>

Il est également possible de la configurer sur vos téléphones mobiles et tablettes professionnels avec l'assistance de la direction des services informatiques (DSI).

Pour toute question ou difficulté de paramétrage : <https://amerana.easyvista.com/>

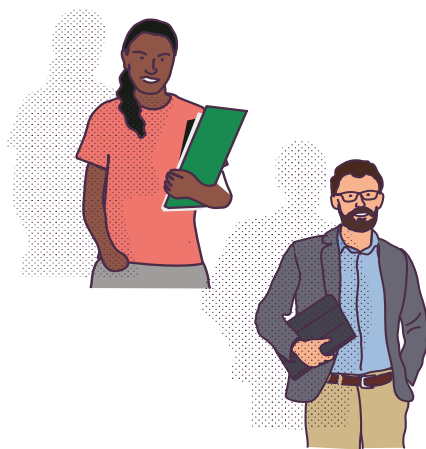
Un espace professionnel

Cet espace vous permet de retrouver l'ensemble des applications web professionnelles et ressources majeures (messagerie électronique, annuaire, assistance et supports etc.)

L'outil vous permet également d'être informé des opérations inhérentes à votre profil métier :

- informations relatives aux campagnes en cours (mutation, notation, avancement...);
- informations générales (annuaire, action sociale...);
- informations pratiques (outils informatiques, formations, accompagnement professionnel...).

Pour y accéder : <https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/>



Vos droits et devoirs

Les droits

- Droit à rémunération après service fait, et à l'application du régime spécial de retraite de la fonction publique et du régime de retraite de sécurité sociale ;
- Droit à congés annuels, congés de maladie, congés de maternité et congés parental, congés de formation professionnelle et droit à la formation permanente, congés pour formation syndicale ;
- Liberté d'opinion et égalité de traitement ;
- Droit syndical et participation des délégués siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration de règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à la carrière ;
- Droit de grève ;
- Protection judiciaire contre menaces, violences, vols de fait, injures, diffamations ou outrages dont les agents pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions et droit à la réparation du préjudice ;
- Communication des notes et appréciations générales exprimant la valeur professionnelle de l'agent et droit d'accès à son dossier individuel.

Les devoirs

Les agents :

- Consacrent l'intégralité de leur activité professionnelle aux tâches qui leur sont confiées (sauf dérogations accordées) ;
- Sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées par le code pénal ;
- Doivent faire preuve de discrétion professionnelle ;
- Doivent respecter le principe de neutralité de service public et les obligations de laïcité ;
- Ont le devoir de satisfaire aux demandes d'information du public ;
- Sont responsables, quel que soit leur rang dans la hiérarchie, de l'exécution des tâches qui leur sont confiées, doivent se conformer aux instructions de leur supérieur hiérarchique (sauf dans le cadre d'ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public) ;

- Ne sont pas dégagés des responsabilités qui leur incombent par la responsabilité propre de leurs subordonnés ;
- La durée hebdomadaire du travail dans la fonction publique de l'État est fixée à trente-cinq heures. Les obligations de service des personnels administratifs, techniques et ouvriers sont annualisés (1 607 heures/an) ;
- S'exposent à une sanction disciplinaire pour toute faute commise dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions.

Votre RH de proximité

La gestion des ressources humaines est depuis plusieurs années conduite en lien étroit avec les établissements et les corps d'inspection. Le rôle des chefs d'établissement et des gestionnaires comme premiers maillons de cette gestion de proximité des personnels est affirmé et conforté au sein de l'académie.

Afin de renforcer l'efficacité de cet objectif majeur de la gestion des ressources humaines, l'académie de Bordeaux a mis en place depuis la rentrée 2020 un réseau de nouveaux acteurs dédiés à la GRH de proximité chargés d'écouter et d'accompagner les collègues au plus près de leur lieu d'activité.

Les 25 conseillers RH de proximité peuvent être sollicités par tous les personnels à titre individuel, qu'ils soient enseignants du 1er degré ou du 2nd degré, ou non enseignant. Ils informent ou orientent sur différents sujets : information sur la carrière ou sur le mouvement, réorientation professionnelle, difficulté professionnelle, etc.

Contactez votre conseiller RH

Identifier votre ZAP afin de connaître votre conseiller RH de proximité puis **prendre rendez-vous sur un créneau disponible** grâce à l'application Proxi RH.

Utilisez la carte sur le site du rectorat :
<https://www.ac-bordeaux.fr/la-grh-de-proximite-121521>

Qui gère votre dossier ?

Le pôle ressources humaines rassemble l'ensemble des services et divisions qui gèrent et suivent votre carrière.

Selon votre statut, vous relèverez d'un service spécialisé qui pourra vous apporter toutes les informations utiles et nécessaires au déroulement de votre carrière professionnelle. Dès votre prise de fonction, vous pourrez prendre contact avec le gestionnaire de ce service.

Les ressources humaines

Le pôle des ressources humaines est composé de :

- La Direction des personnels enseignants d'éducation et d'orientation (DPE) pour les enseignants 2nd degré ;
- La Direction de l'Encadrement et des Personnels Administratifs, Techniques, de laboratoire santé, sociaux (DEPAT) pour les personnels administratifs et techniques ;
- La Direction d'Expertise Paye et Pensions (DEPP) ;
- Le Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) qui assure le suivi de tous les dispositifs d'accompagnement des personnels, qu'ils soient en reconversion professionnelle, en situation de handicap, ou à besoins particuliers ;
- Le Service Académique Mutualisé (SAM) qui assure la gestion administrative et financière des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap employés par le lycée Montaigne-Montesquieu à Bordeaux mais également la gestion des paies des AESH employés par les DSDEN et les agents employés par les établissements scolaires de l'académie et des rémunérations accessoires.

Vous êtes un personnel enseignant

- Du 1^{er} degré

Tous les enseignants du 1er degré sont gérés par la DSDEN du département d'affectation et par la plateforme mutualisée de la division de la gestion individuelle et paie (DGIP) centralisée à la Dsden 33 pour leur rémunération.

Contact : à retrouver à partir de la [page 61](#).

- Du 2nd degré

L'ensemble des enseignants, adjoints d'enseignement, maîtres auxiliaires, secrétaires de direction et CPE du 2nd degré sont gérés par la direction des personnels enseignants d'éducation et d'orientation (DPE).

Contact : ce.dpe@ac-bordeaux.fr

- Dans l'enseignement privé

La direction de la gestion de l'enseignement privé (DGEP) assure la gestion administrative et financière des personnels enseignants (contractuels et délégués) des établissements d'enseignement privés sous contrat du 2nd degré.

Contact : ce.dgep@ac-bordeaux.fr

Vous êtes un personnel administratif

La direction de l'ensemble des personnels administratifs est assurée par la direction de l'encadrement des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, sociaux et de santé.

Contact : ce.depat@ac-bordeaux.fr

Vous êtes un personnel AESH

- Employé par le lycée Montaigne-Montesquieu à Bordeaux

Votre service gestionnaire est le Service Académique Mutualisé du rectorat de Bordeaux.

Contact : ce.sam@ac-bordeaux.fr

- Employé par la DSDEN

Votre service de gestion administrative est votre employeur : la DSDEN du département d'affectation.

Vous êtes employé par la DSDEN de la Gironde, votre service de gestion financière est la plateforme mutualisée de la paie : la DSDEN de la Gironde.

Vous êtes employé par les DSDEN de Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes et Pyrénées Atlantiques, votre service de gestion financière est le SAM du rectorat de Bordeaux.

Plus d'informations : www.ac-bordeaux.fr dans l'onglet "Carrière/AESH"

Vous êtes un personnel Jeunesse et sport

Votre service gestionnaire est le service RH de la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports (Drajes) pour les personnels d'inspection et les personnels techniques et pédagogiques (PTP).

Contact : drajes-na-rh@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

La rémunération

Pour toutes questions relatives à votre rémunération, les réponses peuvent vous être apportées par votre gestionnaire ou par un référent GRH de proximité, qui sauront vous réorienter le cas échéant.

Vos bulletins de paie seront disponibles sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public : ensap.gouv.fr



Le supplément familial de traitement (SFT)

Le supplément familial de traitement est un élément de traitement à caractère familial attribué aux agents publics (titulaires, stagiaires et non titulaires) ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales.

Ces dernières visent une situation de fait et non un lien de droit. Pour en bénéficier, un lien juridique de filiation ou de parenté n'est pas nécessaire. Il faut assurer la charge effective et permanente de l'enfant. Il est versé sous réserve que le conjoint ne perçoive pas de son employeur un avantage de même nature.

Le montant du SFT se compose d'un élément fixe et d'un élément proportionnel au traitement brut ; les deux varient selon le nombre d'enfants à charge :

Enfants	Élément fixe	Éléments proportionnels*
1	2,29€	
2	10,67€	3% du traitement indiciaire
3	15,24€	8% du traitement indiciaire
Enfant supp	4,57€	6% du traitement indiciaire

* Taux plancher : indice brut 524 - indice majoré 449 / Taux plafond : indice brut 879 - indice majoré 717

La revalorisation des enseignants

Afin de reconnaître l'importance des missions d'accompagnement et d'orientation des élèves, le montant de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) (1er degré) et de la part fixe de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) (2d degré) a été doublé. Tous les professeurs bénéficient à ce titre d'une hausse de rémunération de près de 100 € nets par mois.

Toutes les infos : www.education.gouv.fr

Les conditions de travail

Les congés

Les droits à congés annuels sont de 9 semaines, soit 45 jours pour un temps complet dont un jour est restitué au titre de la journée de solidarité.

Ils sont proratisés pour les temps partiels :

90 % = 40,5 jours, 80 % = 36 jours,

60 % = 27 jours et 50 % = 22,5 jours.

En cas d'aménagement du temps de travail sur la semaine ou sur deux semaines, chaque jour non travaillé dans la semaine est décompté pour une journée de congé.

L'organisation de l'emploi du temps des personnels administratifs affectés dans les établissements scolaires est établie par l'équipe de direction conformément à la règle de l'annualisation du temps de travail (1607h) sur l'année scolaire et des nécessités de service.

Les personnels enseignants en écoles et établissements scolaires bénéficient de congés correspondant aux vacances scolaires.

Les congés exceptionnels

Outre les autorisations d'absence de droit (fonctions électives, fonctions syndicales, fonctions électives non syndicales), l'agent peut bénéficier, sous réserve des nécessités du service, d'autorisation d'absence pour des événements personnels et familiaux :

- Mariage ou PACS du fonctionnaire ou du contractuel > 5 jours ouvrables ;
- Naissance ou adoption > 3 jours ouvrables ;
- Maladie très grave ou décès du conjoint père, mère ou enfants > 3 jours ouvrables.

Dans le cas d'un mariage ou d'un décès, il appartient aux chefs de service d'examiner si, compte tenu des déplacements à effectuer, la durée de l'absence peut être majorée de délais de route (maximum : 48 heures, aller et retour).

Congés maternité et paternité

Vous devez être en position d'activité, de détachement ou de congé parental pour bénéficier du congé de maternité. Si votre grossesse intervient au cours d'un congé parental, votre congé parental prend fin automatiquement à la date à partir de laquelle vous bénéficiez de votre congé de maternité. Le congé de maternité vous est automatiquement accordé lorsque vous en faites la demande accompagnée d'un certificat établi par le médecin ou la sage-femme qui suit votre grossesse. La durée du congé maternité varie, dans les conditions suivantes, en fonction du nombre d'enfants que vous avez déjà à charge avant la naissance de l'enfant (entre 16 et 26 semaines).

La durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant est fixée à 25 jours calendaires (c'est-à-dire correspond à la totalité des jours du calendrier de l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre, y compris les jours fériés ou chômés). Le congé comporte 2 périodes distinctes : une période obligatoire de 4 jours calendaires prise immédiatement après le congé de naissance. Ces jours sont cumulables avec les 3 jours de congés exceptionnels. Lorsque l'agent prend ces 3 jours de congés, les 4 jours de congés paternité sont à prendre juste après une période de 21 jours calendaires.

Garde d'enfant malade

- Pour un agent élevant seul son enfant, le nombre de jours d'autorisation d'absence est de 12 (celui-ci est proratisé lorsque l'agent est à temps partiel) ;
- Pour un couple d'agents travaillant dans le secteur public, le nombre de jours d'autorisation d'absence est de 12. Les deux parents se répartissent les jours à leur convenance. (Les jours sont proratisés lorsqu'un agent est à temps partiel) ;
- Pour un couple dont le conjoint ne bénéficie pas d'autorisation d'absences rémunérées, le nombre de jours est de 12 (celui-ci est proratisé lorsque l'agent est à temps partiel) ;

- Lorsque le conjoint bénéficie d'un nombre de jours d'autorisation d'absence inférieur à 6, l'agent peut alors prétendre à la différence des jours non octroyés. Exemple : un conjoint ne bénéficie que de 2 jours alors l'agent bénéficie de ses 6 jours + 4 jours. (Les jours sont proratisés lorsqu'un agent est à temps partiel).

Le compte épargne-temps (CET)

Chaque agent a la possibilité d'ouvrir un compte épargne temps, de l'alimenter et/ou de se faire indemniser des jours épargnés. La circulaire définissant les modalités concernant le CET est habituellement transmise en décembre ou en janvier.

Le compte épargne temps est exclusivement alimenté par le report de jours de RTT ou de congés annuels, soit 44 jours de congés (dont 20 jours de RTT) et le report de jours est autorisé seulement si l'agent a pris au moins 20 jours de congés annuels. Seuls les jours non pris sur les 44 jours de congés de la période de référence en cours peuvent être reportés l'année suivante ou versés au compte épargne temps.

Le télétravail

Le télétravail est possible à certains postes mais il est effectif après la signature d'un protocole d'accord signé par l'agent et son supérieur hiérarchique ainsi que de son annexe, définissant la composition du poste de travail par la direction des systèmes d'information.

L'accord est passé pour une période d'un an à compter de la date d'effet mentionnée à la fin de ce protocole. Il est renouvelable chaque année après entretien avec le supérieur hiérarchique et accord de l'autorité académique.



La carrière et l'évolution

Pour toutes questions relatives à votre carrière et évolution, les réponses peuvent vous être apportées par votre gestionnaire ou par un référent GRH de proximité, qui sauront vous réorienter le cas échéant.

Le conseiller mobilité carrière

Le Conseiller mobilité carrière (CMC) est l'interface entre les besoins des services, les potentialités et les attentes des agents. Il a un rôle d'aide à la décision et apporte des conseils sur le champ de la mobilité.

Contact : ce.sarh2@ac-bordeaux.fr

La mission académique de l'encadrement

La Mission académique de l'encadrement (MAE) a pour objectif de constituer un vivier de hauts potentiels au sein de l'académie, venus de tous horizons (personnels de direction, inspecteurs, enseignants du 1er et 2nd degré, administratifs...) et appelés à occuper des postes d'encadrement supérieur.

Chaque année, une cohorte d'une trentaine de participants est identifiée comme correspondant aux critères de la MAE (force de l'engagement, qualités d'encadrant...) et se voit proposer la première année un ensemble de formations et d'immersions adaptées aux responsabilités des cadres supérieurs (gestion de crise, communication, management de cadres...). La seconde année est d'avantage consacrée à des préparations plus opérationnelles (entretiens pour des postes fonctionnels, valorisation du CV...), afin d'accompagner ces agents très concrètement sur des postes à fort enjeu. Les différentes cohortes sont également encouragées à échanger entre elles et à partager leurs expériences.

Les participants de la MAE rejoignent ainsi un réseau s'étoffant chaque année, et sur lequel ils peuvent s'appuyer tout au long de leur carrière, pour obtenir des conseils, se renseigner sur des parcours et évoluer professionnellement. Enfin, un dispositif de mentorat à l'échelon de la région académique permet de proposer à chaque membre de la MAE un suivi sur-mesure et un conseil personnalisé.

Les évaluations

Des temps sont dédiés tout au long de la carrière des agents à l'échange et l'évaluation des compétences.

Pour les enseignants, personnels d'éducation ou psychologues de l'Éducation nationale, des rendez-vous de carrière rythment le parcours professionnel. Ce temps d'échange entre agent, chef d'établissement et inspecteur est axé sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

Pour les personnels d'administration ou d'encadrement, un entretien professionnel a lieu chaque année généralement entre mars et juillet avec le supérieur hiérarchique. C'est un moment important pour aborder l'ensemble les objectifs individuels et collectifs qui ont été fixés, mais aussi pour mettre en avant les compétences acquises, les besoins de formation et les perspectives professionnelles.

Pour les personnels accompagnants les élèves en situation de handicap, qu'ils soient recrutés par contrat à durée déterminée (CDD) ou par contrat à durée indéterminée (CDI), bénéficient au moins tous les trois ans d'un entretien professionnel.

La mobilité

Les opérations de mobilité se déroulent habituellement en janvier pour le mouvement inter-académique, en mars pour le mouvement intra-académique et fin juin pour le mouvement interne du rectorat. Généralement, une stabilité sur poste de 3 ans est souhaitée.

Mouvement des postes à profils

Dans le cadre des opérations de mobilité, un mouvement sur postes à profil (mouvement PoP) est créé, au niveau national, pour le 1er degré. Parallèlement, pour le 2nd degré, outre des mouvements spécifiques nationaux (postes de CPGE, BTS, etc.) un mouvement sur postes à profil est développé. Le mouvement PoP permet d'obtenir une mobilité sur postes à profil hors barème.

Plus d'informations : education.gouv.fr

Les instances de dialogue social

La participation des agents de l'Etat à la gestion et au fonctionnement de l'administration s'exerce au sein d'organismes consultatifs.

Le principe de participation signifie que les agents sont associés aux mesures qui les concernent, qu'elles soient individuelles ou collectives. La participation des fonctionnaires est mise en œuvre, selon l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, par « l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans les organismes consultatifs ». La loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique a largement modifié les règles de représentativité, la composition et le rôle des organismes consultatifs.

L'académie de Bordeaux compte plusieurs instances de dialogue social :

- les Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et départementales (CAPD) ; les Commissions consultatives paritaires (CCP) et mixtes (CCM),
- le Comité social d'administration (CSA)*,
- le Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN),
- le Comité de l'action sociale (CAS) académique et départemental,
- le Comité académique de l'Éducation nationale (CDEN).

**Fusion depuis le 1er janvier 2023 des comités techniques académiques (CTA) et des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSTA) académique et départemental.*



Les démarches en ligne

Colibris : vos démarches RH en un clic !

Concrétisation de l'engagement n°6 du Grenelle de l'éducation « construire un lien direct entre les personnels et les services administratifs », la plateforme numérique lancée depuis novembre 2021 dans l'académie de Bordeaux permet de dématérialiser et faciliter les démarches liées aux ressources humaines.

Accessible à tous les agents de l'académie via PC, tablette ou mobile, Colibris permet un meilleur suivi et une traçabilité des échanges, un taux de réponse de 100% et une amélioration importante du temps de réponse.

Retrouvez toutes les démarches disponibles sur : www.ac-bordeaux.fr/colibris

E-colibris : l'application mobile !

L'application e-colibris est désormais accessible par les agents de l'académie de Bordeaux. Elle est téléchargeable depuis tous les smartphones sur iOS ou Android et permet d'accéder à toutes les démarches de manière intuitive et simplifiée.

Informations et tutoriel : www.ac-bordeaux.fr

L'école académique de la formation continue

L'école académique de la formation continue (EAFC) concourt, sous l'autorité de la rectrice, à la définition du programme académique pluriannuel de formation.

La formation continue représente pour chaque agent un droit. Elle lui permet de développer ses compétences pour exercer avec plus d'efficacité les missions qui lui sont confiées. Le programme académique de formation (PAF) permet aux personnels de l'académie de se former dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Au sein de l'EAFC, la déléguée académique à la formation des personnels d'encadrement (DAFPE) conçoit et coordonne la mise en œuvre de la formation statutaire et continue des personnels d'encadrement de Bordeaux. Dans ce cadre, l'offre proposée est mise en cohérence avec la préparation aux concours d'une part et la formation continue d'autre part dans l'esprit d'un continuum de formation tout au long de la carrière. Dans le cadre du service inter-académique de la formation des personnels d'encadrement (SIA-FPE), une offre de formation partagée pluriannuelle est proposée à l'ensemble des cadres.

Il existe différentes modalités d'inscription en fonction du type de formation.

La formation à candidature individuelle

Vous pouvez choisir à titre individuel de suivre une formation répondant à vos attentes de développement professionnel. L'école académique de la formation continue (EAFC) met à votre disposition un site qui répertorie les formations disponibles par thématique.

L'offre de formation collective et l'offre locale de formation à public désigné

L'offre collective vise prioritairement à accompagner un collectif dans une démarche de développement professionnel ayant des effets sur les conditions de fonctionnement d'un service ou sur les conditions d'accueil et



d'enseignement au sein d'un établissement scolaire ou d'un territoire identifié.

L'offre collective de formation veillera à prendre pleinement en compte les besoins exprimés par les personnels. Dans ce but, des modalités appropriées devront être mises en place pour associer les collectifs professionnels concernés à la définition des contenus et des objectifs des formations dispensées.

Plus d'informations : www.ac-bordeaux.fr/eafc

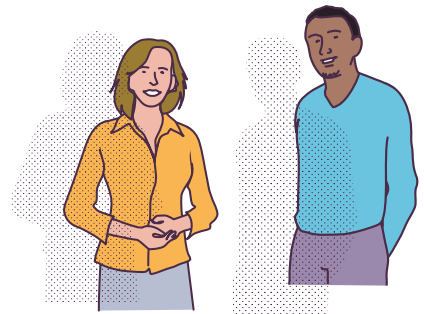
Le compte professionnel de formation

Il s'agit d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, mobilisables pour l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion).

Pour information, un agent acquiert 25 heures par an dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Une circulaire académique est diffusée chaque année au printemps.

Les formations inscrites au PAF n'ouvrent pas droit à l'obtention d'un CPF auprès d'un autre organisme de formation.

Plus d'informations : www.moncompteformation.gouv.fr



L'action sociale en faveur des personnels

L'action sociale en faveur des personnels est destinée à accompagner les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle. Elle doit contribuer à leur bien-être personnel et permettre d'améliorer leurs conditions de vie, notamment dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs, de la restauration, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Toutes les informations sur le guide de l'action sociale téléchargeable sur le site de l'académie, rubrique personnels, action sociale : www.ac-bordeaux.fr/action-sociale

Un service social des personnels est également à votre disposition.

Si besoin, vous pouvez bénéficier des services d'un conseiller en économie sociale et familiale sur avis du service social des personnels de votre département (voir tous les contacts par département).

Contact : ce.social@ac-bordeaux.fr

Action sociale interministérielle

La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) propose en complément des aides académiques, des actions s'adressant spécifiquement aux agents de la fonction publique d'Etat de la Nouvelle-Aquitaine.

Plus d'informations sur le site : www.sriasnouvelleaquitaine.fr



Logement

Pour favoriser le logement social, l'État dispose dans chaque département de 5% du parc de logements sociaux pour loger les personnels fonctionnaires.

Pour en bénéficier une démarche en deux étapes :

- Obtenir un numéro unique (NUR) : la demande s'effectue en ligne en se connectant sur le portail internet de demande de logement social : www.demande-logement-social.gouv.fr puis « je crée une demande ».
- Prendre l'attache des interlocuteurs en département :

Dordogne	sgc-action-sociale@dordogne.gouv.fr
Gironde	<ul style="list-style-type: none">- Soit auprès du service Logement Fonctionnaire - Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde Immeuble INNOVA 26, rue des Maraichers 33088 Bordeaux Cedex 05 47 47 47 26- Soit auprès du bureau de l'action sociale : ce.social@ac-bordeaux.fr
Landes	ddetspp-sslh-cp@landes.gouv.fr DDETSPP - Service Solidarités Logement Hébergement 1, place Saint Louis - BP 90371 40012 Mont-de-Marsan Cedex
Lot-et-Garonne	Pas de démarche, prendre l'attache directe des bailleurs sociaux
Pyrénées-Atlantiques	

Logement des stagiaires

Secteur Bordeaux Métropole : une convention est conclue avec l'association Parme qui propose au centre de Bordeaux des logements meublés de type 1 pour une redevance mensuelle incluant le loyer, les charges et divers services.

Contact : ce.codelogement-parme@ac-bordeaux.fr pour disposer du numéro «partenaire» puis rendez-vous sur le site associationparme.fr pour déposer une demande.

Logement temporaire/ d'urgence

Ce dispositif concerne les agents brutalement placés face à une situation sociale personnelle ou financière difficile.

Vous devez vous rapprocher de votre assistante sociale des personnels votre dossier devant être présenté accompagné d'un rapport d'un travailleur social.

Le dossier de demande est accessible sur le site internet de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine : www.prefectures-regions.gouv.fr

Transports et déplacements

Le rectorat prend en charge de manière partielle le prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués entre la résidence habituelle et le lieu de travail au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélos. Les titres nominatifs admis à la prise en charge partielle sont :

- Les abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité ;
- Les cartes et abonnements annuels, mensuels, hebdomadaires, à nombre de voyages illimité ou limité ;
- Les abonnements de la SNCF de type « Carte liberté » ou « Fréquence » ;
- Les abonnements à un service public de location de vélos (prise en charge non cumulable avec les abonnements précédents lorsqu'ils ont pour objet de couvrir les mêmes trajets).

L'employeur prend en charge la moitié du tarif des abonnements dans la limite du plafond prévu à l'article 3 du décret 2010-676 du 21 juin 2010, soit 96,36 € par mois.

L'agent doit récupérer le formulaire de demande et transmettre à son service gestionnaire son dossier complet pour en bénéficier.

Le forfait mobilités durables

Le rectorat verse également une indemnisation pour les agents qui ont choisi de se déplacer jusqu'à leur lieu de travail à vélo ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.

L'agent bénéficie l'année suivante du versement du forfait, en une seule fraction de 300 €. Le paiement du forfait se fait

sur demande de l'intéressé à son service gestionnaire en remplissant un formulaire transmis par circulaire annuelle.

Le forfait mobilités durables est cumulable avec le versement mensuel de remboursement des frais de transport publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos. Cependant, un même abonnement ne peut donner lieu au remboursement transport et au forfait mobilités durable.



La Société TBM (Tram Bordeaux Métropole) accorde des tarifs préférentiels aux personnels de l'Éducation Nationale affectés sur Bordeaux Métropole, pour l'abonnement annuel à son réseau .

- Rendez-vous sur boutique.infotbm.com pour obtenir votre pass salarié.
- Toutes les informations pratiques sur ce dispositif à la rubrique « TRAM BUS » sur le site : www.ac-bordeaux.fr/action-sociale-en-faveur-des-personnels

Préau

La plateforme Préau permet gratuitement à tous les personnels actifs et retraités du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ainsi qu'à leur famille, de bénéficier, après adhésion, de nombreuses prestations culturelles, sportives, touristiques et de loisirs à des tarifs préférentiels.

L'offre de Préau continue de s'étoffer et propose désormais à tous ses adhérents plusieurs accès libres à des services culturels en ligne : cinéma à la demande et en illimité, plateforme de musique en ligne, bouquet de formations personnelles (yoga, cuisine, musique, photographie...), plateforme de presse en ligne Cafeyn, et enfin la plateforme Nextory qui propose des livres audios et numériques.

Plus d'infos et inscriptions gratuite sur www.preau.education.fr

La santé, la prévention et la sécurité

Accompagnement des personnes en situation de handicap

Avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, de nouveaux droits ont été introduits pour un grand nombre de personnes.

Si vous êtes bénéficiaire de l'obligation emploi (BOE), prenez contact avec :

- La correspondante handicap académique des personnels, Carole DAMON : correspondant-handicap@ac-bordeaux.fr ;
- Au près de l'une des cinq Maisons Départementales des Personnes Handicapées d'Aquitaine (MDPH). Retrouvez toutes les coordonnées des MDPH Nouvelle-Aquitaine : annuaire.service-public.fr

Des espaces d'accueil et d'écoute dans les réseaux PAS

Les réseaux PAS (Prévention, Aide et Suivi des personnels) ont pour but de favoriser le maintien dans l'emploi et la réinsertion professionnelle des personnels soumis à des risques professionnels particuliers ou atteints par une ou des affections entraînant une difficulté dans leur exercice professionnel.

En partenariat avec la MGEN, le rectorat propose un accompagnement particulier aux membres du personnel en situation de fragilité.

Dans les cinq départements de l'académie, un service d'espace d'accueil et d'écoute anonyme, confidentiel et gratuit, offre la possibilité de solliciter un entretien physique et/ou téléphonique avec un psychologue.

Ce service est ouvert à tous les personnels de l'Éducation nationale en activité, qu'ils soient adhérents ou non à la MGEN.

Contact : 0 805 500 005 (du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30).

L'accident de travail

Qu'est-ce qu'un accident de service et un accident de trajet ?

Accident de service


Vous pouvez être victime d'un accident de service, quelle qu'en soit la cause, lorsqu'il est survenu :

- Dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de vos fonctions ;
- Sur site ou en situation de télétravail ;
- Ou lors d'une activité prévue constituant le prolongement normal du service et/ou organisée par votre hiérarchie (réunion organisée par l'administration, déplacement pour le compte de l'établissement, stage, sortie d'élèves, voyage scolaire...).

Accident de trajet

On parle d'accident de trajet lorsque l'accident survient au cours du trajet, aller comme retour :

- Entre votre domicile et le ou les lieux où vous exercez votre activité professionnelle ;



VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS
DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE
OU PERSONNELLE ?

**ÉCHANGEZ
AVEC UN(E)
PSYCHOLOGUE**

en face-à-face
à l'Espace d'Accueil
et d'Écoute

par téléphone
du lundi au vendredi

Appelez le

0 805 500 005 Service à appel
gratuit

de 8h30 à 18h30

Service anonyme,
confidentiel et gratuit
Réservé aux agents du MENESR

- Entre le ou les lieux où vous exercez votre activité professionnelle et le lieu où vous prenez habituellement vos repas.

Il s'agit d'un « accident de trajet », dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel ou indépendant de l'emploi. Certaines dérogations sont admises pour nécessité de la vie courante (ex : aller chercher un enfant à l'école...).

Que devez-vous faire si vous êtes victime d'un accident ayant un lien avec votre activité professionnelle ?

Vous rendre chez un médecin pour faire constater les lésions. Vous ou une autre personne, en cas d'empêchement majeur de votre part, informez immédiatement de l'accident votre supérieur hiérarchique direct de vive voix, par téléphone ou voie électronique.

Vous devez faire parvenir votre déclaration (formulaire disponible sur l'extranet <http://www.pleaide.education.fr> renseigné + certificat médical initial) dans les 15 jours à la direction du conseil, de la vie scolaire et des affaires juridiques (DCVSAJ).

Contact : Direction du conseil, de la vie scolaire et des affaires juridiques : Katia Failde - katia.failde@ac-bordeaux.fr

Quelles sont les conditions pour que l'accident dont vous avez été victime soit reconnu imputable ?

L'accident intervenu sur le lieu (d'exercice des fonctions ou de mission) et le temps de travail est présumé imputable au service. Dès lors, tout accident survenu sera considéré comme imputable au service :

- S'il est intervenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal ;
- Si aucune faute personnelle ou toute autre circonstance particulière ne le détache du service.

Vos droits

Lorsque l'accident est reconnu comme imputable au service, vous bénéficiez :

- D'un congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) rémunéré à plein traitement (sans jour de carence) jusqu'à ce que vous soyez en état de reprendre votre service ou jusqu'à votre mise à la retraite pour les fonctionnaires titulaires ;
- De la prise en charge des honoraires médicaux et de l'ensemble des frais directement entraînés par l'accident (l'administration procède à un contrôle systématique de l'opportunité de la dépense effectuée lorsque celle-ci dépasse 170 % du tarif de remboursement de la sécurité sociale) ;
- Sous certaines conditions, de la reprise de vos fonctions à temps partiel thérapeutique pour une durée maximale d'un an ;
- Le cas échéant, de l'aménagement, de l'adaptation de votre poste de travail ou un reclassement.

Vous pouvez demander à votre gestionnaire le guide sur les accidents de service pour en savoir davantage.



La protection juridique des agents

En application de l'article L.134-5 du code général de la fonction publique, « la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'une faute personnelle puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

La protection fonctionnelle constitue une obligation pour l'employeur public contre toutes les attaques dont les agents publics pourraient être victimes dans l'exercice de leurs fonctions ou en raison de leur qualité. Il revient à l'autorité administrative compétente, qui a octroyé la protection fonctionnelle, de prendre toutes les mesures dans le cadre de celle-ci lui permettant de remplir son obligation de protection vis-à-vis de son agent.

Toute demande de protection fonctionnelle est à adresser par écrit à la rectrice de région académique, sous couvert de votre N+1.

L'arrêt de travail

Lorsqu'un agent est en arrêt de travail, il doit transmettre au secrétariat de sa direction son formulaire dans les 48 heures. Le premier jour de congé est appelé journée de carence et n'est pas payé.

La maladie professionnelle

Au cours de votre activité professionnelle, vous pouvez être atteint d'une maladie contractée dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de vos fonctions. C'est-à-dire que la maladie dont vous êtes atteint est la conséquence directe de votre exposition à un risque physique (chimique, biologique, ...) ou résulte des conditions dans lesquelles vous avez exercé votre activité professionnelle.

Certaines maladies causées par le travail peuvent apparaître après un long délai. C'est le cas par exemple des maladies liées à l'exposition à l'amiante qui peuvent ne se révéler qu'après la mise à la retraite de l'agent.



Votre médecin constate que votre maladie est une maladie professionnelle ?

Vous devez transmettre par tout moyen à votre gestionnaire, dans le délai de deux ans à compter de la date de la première constatation médicale de la maladie ou, le cas échéant, de la date à laquelle le fonctionnaire est informé par un certificat médical du lien possible entre sa maladie et une activité professionnelle, un certificat médical détaillé constatant la pathologie présentée et le lien possible entre cette pathologie et votre activité professionnelle.

Vos droits

Lorsque la maladie professionnelle est reconnue comme imputable au service, vous bénéficiez :

- De la prise en charge des honoraires médicaux et de l'ensemble des frais directement entraînés par la maladie (l'administration procède à un contrôle systématique de l'opportunité de la dépense effectuée lorsque celle-ci dépasse 170 % du tarif de remboursement de la sécurité sociale) ;
- D'un congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) rémunéré à plein traitement jusqu'à ce que vous soyez en état de reprendre votre service ou jusqu'à votre mise à la retraite (le jour de carence ne s'applique pas dans le cas d'une maladie professionnelle) ;
- Sous certaines conditions, d'une reprise de fonctions à temps partiel pour raison thérapeutique pour une durée maximale de six mois, renouvelable une fois ;
- Le cas échéant, de l'aménagement ou de l'adaptation de votre poste de travail, voire d'un reclassement.

Vous pouvez demander à votre gestionnaire le guide sur les maladies professionnelles pour en savoir davantage.

Qualité de vie et conditions de travail

L'académie de Bordeaux a construit un baromètre "Qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)" à l'intention des personnels des services académiques. Ce baromètre couvre six grands thèmes QVCT :

- équilibre vie professionnelle / vie privée
- santé au travail
- sens au travail
- compétences et parcours professionnel
- engagement et management
- climat et relations de travail

Il a vocation à être activé à la fin de chaque année scolaire, permettant ainsi de faire le bilan de l'année écoulée et d'être à l'écoute du vécu et du ressenti des personnels. L'objectif opérationnel est d'identifier nos principales marges de progrès, afin de proposer des axes d'amélioration concrets, réalistes et perceptibles pour les agents.

La réactivation du baromètre un an plus tard permet alors d'objectiver les progrès et de s'assurer que les axes de travail ont été efficaces. Ce baromètre se veut ainsi un outil d'amélioration continue de la qualité de vie des personnels.

La retraite

La pension est une allocation pécuniaire personnelle et viagère accordée aux fonctionnaires et, après leur décès, à leurs ayants cause, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions. Son montant tient compte du niveau, de la durée et de la nature des services accomplis. Retrouvez ci-après des informations générales sur le droit à pension, les procédures à suivre et des contacts utiles.

Toutes les informations sur : education.gouv.fr



Réseau Canopé, votre nouvel opérateur de **formation**



« A la fois lieu de formation, d'expérimentation et d'accompagnement, **l'Atelier Canopé** propose une **offre de formations et de services** à destination de l'ensemble de la **communauté éducative**.

Cette offre, élaborée **au plus près de vos besoins**, est dispensée en **présentiel** au sein de tous les **Ateliers Canopé de l'académie** ou **dans vos établissements**, ainsi qu'en **distanciel** via des plateformes numériques dédiées. Elle s'inscrit aussi dans les plans des **Écoles Académiques de Formation continue**.

Au sein de cette offre, **l'inclusion** et la **co-éducation** constituent des axes prioritaires dans nos départements ».

Canotech : Des formations 100% en ligne adaptées à vos besoins.

Notre école : Votre Atelier, un partenaire majeur de la formation pour accompagner votre projet.

E-sidoc : Un portail documentaire proposant des contenus « clés en main ».

PIX : Votre Atelier vous accompagne et développe vos compétences numériques pour une certification PIX réussie.

Extra classe : Des podcasts où la parole est donnée à des personnes « extra ordinaires », comme vous qui faites vivre et évoluer l'école.

Etwinning : Un accompagnement pour des projets entre classes européennes.

Hibouhèque : Un logiciel documentaire en ligne permettant une gestion simple et pratique de votre bibliothèque d'école.



Retrouvez-nous sur :
reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 24 - PÉRIGUEUX
contact.atelier24@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 40 - MONT-DE-MARSAN
contact.atelier40@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 33 - MÉRIGNAC
contact.atelier33@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 47 - AGEN
contact.atelier47@reseau-canope.fr

ATELIER CANOPÉ 64 - PAU / BAYONNE
contact.atelier64@reseau-canope.fr



Votre atelier
Canopé
en **RÉSIDENCE**
Ensemble, chez vous !

e-sidoc

cpro
éducation

eTwinning

Canotech
PAR RÉSEAU CANOPE



5






RE
L'ACADÉMIE DE ROYAL
SÉRIE DES UNIVERSITÉS

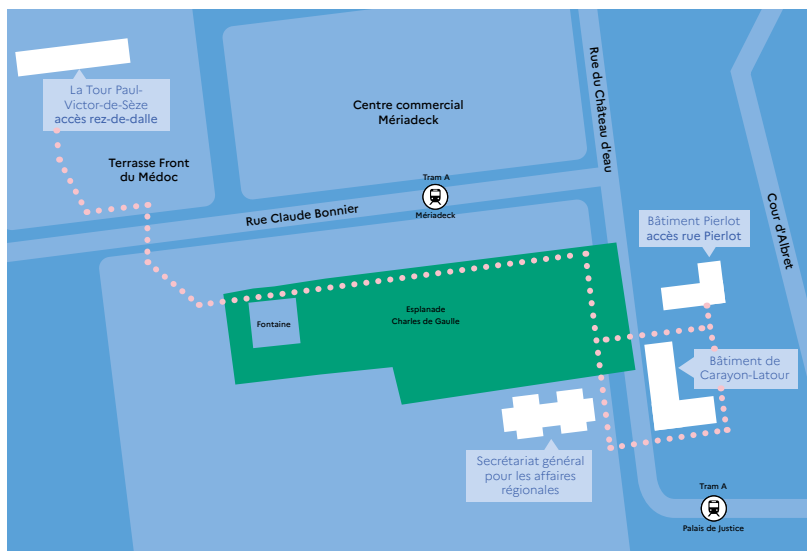
UNIVERSITÉ

5.

INFORMATIONS
PRATIQUES

Venir au rectorat

-  **Site Carayon-Latour**
5, rue Joseph-de-Carayon-Latour
-  **Site Paul-Victor de Sèze**
114, rue Georges Bonnac ou 3, Terrasse Front-du-Médoc
-  **Tél.** : 05 57 57 38 00 (standard ouvert de 8h00 à 18h00)
-  **Site Internet** : www.ac-bordeaux.fr
-  **Horaires d'ouverture au public** : 09h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h45



L'annuaire

L'organigramme du rectorat et des 5 DSDEN, affichant les services, missions et numéros de téléphone, est disponible en ligne. Un moteur de recherche vous permet de filtrer sur un service académique en particulier ou d'étendre la recherche à toute l'académie.

Vous pouvez également y consulter les organigrammes de chacun de ces services.

web.ac-bordeaux.fr/annuaire/





Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Dordogne

Nathalie MALABRE

Inspectrice d'académie
Directrice académique des services de l'Éducation nationale
de la Dordogne



Adresse

20, rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 PERIGUEUX Cedex



Tél. : 05 53 02 84 84

(standard ouvert de 8h30 à 11h30
et de 13h00 à 17h00)



Fax : 05 53 02 84 91



E-mail

24.cabinet@ac-bordeaux.fr



Site internet

<http://www.ac-bordeaux.fr/dsden24>



Horaires d'ouverture au public :

de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h30

.....

*Inspectrice d'académie,
Directrice académique
des services de l'Éducation nationale*
Nathalie MALABRE

Secrétaire général
Philippe VULLIET

*Adjoint à l'inspecteur d'académie
chargé du 1^{er} degré*
Alain GRIFFOUL

IEN-IO
Zakia EL QADI

IEN-ET
Kamel HADDAD

Cheffe de Cabinet :
Gaëlle BRIFFAUT
E-mail : 24.cabinet@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 02 84 70

Division des ressources humaines

24.drh@ac-bordeaux.fr

Chef de division : **Christophe TAULU**

Tél. : 05 53 02 84 43

Division des personnels du 1^{er} degré privé sous contrat

24.prive@ac-bordeaux.fr

(Pôle de gestion académique)

Cheffe de division : **Jeanne BREVET-
KOHLER**

Tél. : 05 53 02 84 62

Division pour la réussite des élèves

24.dre@ac-bordeaux.fr

Chef de division : **Vincent NAVARRO-
FONFREDE**

Tél. : 05 53 02 84 73

Division des structures et des moyens

24.dsm@ac-bordeaux.fr

Cheffe de division : **Marie-Annick BONY**

Tél. : 05 53 02 84 66

Division des affaires générales et du budget

24.dagf@ac-bordeaux.fr

Chef de division : **Bernard OLLIVIER**

Tél. : 05 53 02 84 52

Division des systèmes d'information de Proximité

dsi-proxi24@ac-bordeaux.fr

Responsable : **Josiane TROUPENAT**

Tél. : 05 53 02 84 46



Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde

Marie-Christine HÉBRARD

Inspectrice d'académie

Directrice académique des services de l'Éducation nationale
de la Gironde



Adresse

30 cours de Luze
33060 BORDEAUX Cedex



Tél. : 05 56 56 36 00

(Standard ouvert de 8h30 à 12h et de
13h à 17h du lundi au vendredi)



E-mail : dsden33@ac-bordeaux.fr



Site internet

<https://www.ac-bordeaux.fr/dsden33/>



Horaires d'ouverture au public :

de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h00

*Inspectrice d'académie,
Directrice académique
des services de l'Éducation nationale*
Marie-Christine HÉBRARD

Tél. : 05 56 56 36 21

*Inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques adjoints
des services de l'Éducation nationale*

Anne CHRISTIE

Frédéric FABRE

Tél. : 05 56 56 36 19

Secrétaire général

Pierre DECHELLE

Tél. : 05 56 56 36 58

Directeur de cabinet

Vincent LE SAMÉDY

Tél. : 05 56 56 36 21

*Adjoint au Directeur académique
chargé du 1er degré*

Christophe MEOT

Tél. : 05 56 56 36 43

IEN-IO (Information Orientation)

Lynda MEGUENINE

Tél. : 05 56 56 49 24

IEN (pôle formation)

Charlotte MILLIARD

Tél. : 05 56 56 36 43

IEN (pôle maternelle)

Marie-Laure GABARROCHE

Tél. : 05 56 56 36 43

IEN-ET (enseignement technique)

Sandrine TAUZIN

Tél. : 05 57 57 38 19

Chargé de mission politique de la ville

Aurore BENGOLD

Tél. : 06 75 71 00 21

Division de l'Organisation Scolaire 1er degré
dsden-dos@ac-bordeaux.fr

Cheffe de division : **Ingrid LE CORGUILLE**

Tél. : 05 56 56 36 48

Division de l'Organisation Scolaire 2nd degré
dsden-dos@ac-bordeaux.fr

Cheffe de division : **Christine BOUCHET**
Tél. : 05 56 56 37 93

Division des Élèves (DIVEL)

dsden33-divel@ac-bordeaux.fr

Chef de division : **Laurent LERY**

Tél. : 05 56 56 36 22

Division de la gestion individuelle et paie (DGIP)

dsden33-dgip@ac-bordeaux.fr

Chef de division : **Stéphanie ODDOUX**

Tél. : 05 56 56 36 76

Division des personnels (DIPER)

dsden33-diper@ac-bordeaux.fr

Chef de division : **Paul CRUSSON**

Tél. : 05 56 56 36 46

Division des affaires générales (DAG)

dsden33-dag@ac-bordeaux.fr

Cheffe de division : **Séverine THEVENOT**

Tél. : 05 56 56 36 44



Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Landes

Bruno BREVET

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Éducation nationale
des Landes



Adresse

5, avenue Antoine Dufau
BP 389
40012 MONT-DE-MARSAN Cedex



Tél. : 05 58 05 66 66
(standard ouvert de 8h à 12h et de
13h30 à 17h00)



Fax : 05 58 75 30 27



E-mail

ce.ia40@ac-bordeaux.fr



Site internet

<https://www.ac-bordeaux.fr/dsden40/>



Horaires d'ouverture au public :

de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

*Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale*
Bruno BREVET

ce.ia40-cab@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 58 05 66 60

Secrétaire général

Nicolas SANCHEZ
ce.ia40@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 58 05 66 63

Directrice de cabinet et de la communication

Estelle DUVAULT
Tél. : 05 58 05 66 63

IEN adjoint à l'IA-DASEN

Michaël DINELLI
Tél. : 05 58 05 66 66 poste 66575

IEN IO

David MAGNAVAL
Tél. : 05 58 05 66 63

IEN chargé de l'enseignement technique et de l'apprentissage

Vincent DUCROS
Tél. : 05 58 05 66 63

IEN référent maternelle

Jean-Louis GENNERIE
Tél. : 05 58 05 66 80

IEN École inclusive

Catherine CUTILLAS
Tél. : 05 58 05 66 82

Division de l'organisation scolaire (DOS)
Cheffe de division : **Charlène PRABONNE**
Tél. : 05 58 05 66 73

Division des personnels (DIPER)
Chef de division : **Laurent CAPDEBOSQ**
Adjoint : NN
Tél. : 05 58 05 66 67

Division de la scolarité (DISCOL)
Cheffe de division : **Séverine MOURAAS**
Tél. : 05 58 05 66 70

**Division des Affaires générales
et financières (DAGEFI)**
Cheffe de division : **Delphine GARIBAL**
Tél. : 05 58 05 66 69

**Division de la formation et des ressources
humaines (DIFORH)**
Cheffe de division : **Karima AMODJEE**
Tél. : 05 58 05 66 83

DSI de proximité
Chef de division : **Armand STANOIEVITCH**
Tél. : 05 58 05 66 71



Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale du Lot-et-Garonne

Patrice LEMOINE

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Éducation nationale
du Lot-et-Garonne



Adresse

23 rue Roland Goumy
47916 AGEN cedex 9



Tél. : 05 53 67 70 00

(standard ouvert de 8h30 à 12h15
et de 13h30 à 16h30)



Fax : 05 53 67 70 32



E-mail

ce.ia47@ac-bordeaux.fr



Site internet

<https://www.ac-bordeaux.fr/dsden47/>



Horaires d'ouverture au public :

de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30

.....

*Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale*

Patrice LEMOINE

ce.ia47-sp@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 01

Secrétaire général

Fabien JAILLET

ce.ia47@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 04

Chef de cabinet

Germain SOULARD

ce.cab47@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 02

*Inspecteur de l'Éducation nationale
adjoint de l'inspecteur d'académie*

Frédéric BRABET

ien.agen3@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 82

IEN IO

Martine RUMEAU

martine.rumeau@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 05

IEN-ET-EG et Apprentissage

Frédéric GUIRAL

frederci.guiral@ac-bordeaux.fr

Division des structures, des moyens
des 1^{er} et 2nd degrés, de l'enseignement privé
Division **scolarité, vie scolaire**

Chef de division : **Sébastien RINAUDO**

ce.ia47-ops@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 10

Chef de division pour la vie
scolaire : **Marc PEYRIE**

ce.ia47-sco@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 40

Division des ressources humaines

Cheffe de division : **Stéphanie PUJOS**

stephanie.pujos@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 16

Division des affaires générales et des finances

Cheffe de division :

Alejandra GOMEZ

ce.ia47-dag@ac-bordeaux.fr
Tél. : 05 53 67 70 30

Service académique de gestion de frais de
déplacement et changement de résidence

Cheffes de service :

Alejandra GOMEZ et **Stéphanie PUJOS**

(formation continue + animations
pédagogiques)



Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

François-Xavier PESTEL

Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de l'Éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques



Adresse

2 place d'Espagne,
64038 PAU Cedex



Tél. : 05 59 82 22 00

(standard ouvert de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 17h30)



E-mail : ce.ia64@ac-bordeaux.fr



Site internet

<https://www.ac-bordeaux.fr/dsden64/>



Horaires d'ouverture au public :

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

.....

*Inspecteur d'académie,
Directeur académique
des services de l'Éducation nationale*
François-Xavier PESTEL
Tél. : 05 59 82 22 01

*Inspecteur d'académie,
Directeur académique adjoint
des services de l'Éducation nationale*
Laurent WAJNBERG
Tél. : 05 59 82 22 44

Secrétaire général
Bertrand DELCROIX
Tél. : 05 59 82 22 02

*Adjointe au directeur académique des
services de l'Éducation nationale*
Christiane MARSAN
Tél. : 05 59 82 22 21

Cheffe de cabinet
Marilys VIEIRA
Tél. : 05 59 82 22 28

IEN-IO

NN

Tél. : 05 59 82 22 21

IEN référente préélémentaire

Sylvie CUCULOU

Tél. : 05 40 54 73 33

IEN-ET

Jérôme PROUZAT

Division 1^{er} degré

Cheffe de division : **Alice GUERRI**

Poste : 64417

Dispositifs élèves et scolarité :

Chef de division : **Florence MELET**

Poste : 64410

Division 2nd degré

Chef de division : **Emmanuel PETIT**

Tél. : 62249

Division vie de l'élève, examens et concours

Cheffe de division : **Isabelle COENE**

Poste : 62203

Service départemental école inclusive

Chef de division : **Frédéric DUMONTEIL**

Poste : 64615

Plateforme technique académique des bourses

Cheffe de division : **Amélie PUCHOUAU**

Poste : 62219

Division affaires médicales et sociales

Cheffe de pôle : **Marie SADOK**

Poste : 62240

Annuaire des corps d'inspection

Collège des IA-IPR

Collège des IA-IPR
ce.ipr@ac-bordeaux.fr

Doyenne	Aurélié DONGEUX	
Vice-doyenne	Dominique CHARRAZAC	
Gestionnaire	Marie-Hélène LOPEZ	Poste 38 58
Secrétariat des corps d'inspection et des doyens	Nathalie LEREIN Mélisande HERAUD Axelle JEANNE	Poste 38 19
Allemand	Laetitia HERRAULT	
Anglais	Susan GALAND Florence ESTRADE Hélène ROCHARD Valérie NOUASRIA Isabelle BARBIER	
Arabe	Dounia ZEBIB	Paris
Arts appliqués	NN	
Arts plastiques	Catherine KEREVER	
Biochimie-Génie biologique	Sandrine DOUCET	
Chinois	Wenyng YIN	
Économie et Gestion	David LAGEDAMON Paule MACREZ Mireille VAUJANY Diane DUSSAUX COLLO	
Éducation musicale	Jean-Marie CANIARD	
Éducation physique et sportive	Patrick FREROT Frédérique ROUANET Céline CHEVILLON Cosette AGNAN POURINET	
Espagnol	Sylvie BAUDEQUIN Nicolas GODBERT Linda DUPUY	
Établissements et Vie Scolaire	Dominique CHARRAZAC Jérôme CLEMENT Frédéric BLEUZE Martine RUMEAU Daniel GILLARD	
Hébreu	NN	
Histoire - Géographie	Aurélié DONGEUX Clarisse GAUTHIER Laurent LOM-ROUCHOU-PATERCQ Dominique BEAUPUY	
Italien	Raphaël LABBE	Nantes
Lettres	Marie-Hélène LAVAUD Olivier MASSE Jean-Marie SARPOULET Isabelle PECHEYRAN-ROSSI Fabienne OUVRARD Christophe AGARD Myriam LOBRY-VALLIET	

Mathématiques	Christophe BARNET Agnès DURANTHON Philippe JANVIER Loïc CHAPPELLIER Felanzino AUGUSTO Francis PETIT	
Philosophie	Jean-Michel LESPADÉ	
Portugais	Fernando AMORIM	Amiens
Russe	Christina AGUIBETOV	Versailles
Sciences de la Vie et de la Terre	Frédéric BLANC Bruno FORESTIER Fabienne SALETTE	
Sciences et techniques industrielles	Patrick COHEN Christophe DEJOUY Carole FABRE Jean-François VIGNE	
Sciences économiques et sociales	François VERGNES	
Sciences médico-sociales Économie sociale et familiale	Sonia FESQUET	
Sciences physiques	Jean-Paul CASTRO Christophe BERTHIER-BELLEARD Bruno MOMBELLI Gianni Carmelo COLAMONICO	
Langue régionale Occitan	Jean-Marie SARPOULET	
Chargé de mission langue régionale Basque	Marie DELPECH	



Collège des IEN ET-EG-IO

Chargés de l'enseignement dans la voie professionnelle
ce.ien@ac-bordeaux.fr

Doyen	Jocelyn GRIVAUD	
Gestionnaire	Marie-Hélène LOPEZ	Poste 38 58
Secrétariat des corps d'inspection	Nathalie LEREIN Mélisande HERAUD Axelle JEANNE	Poste 38 19
Économie et Gestion	Kamel HADDAD Vincent DUCROS Jérôme MUZARD Frédérique COLLY Patricia JARDEL Jocelyn GRIVAUD Darlie MIRTAIN Valérie BACHERE	
Enseignement artistique	Patrick PERRIER	
Formation continue	NN	
Lettres / Histoire	Stéphanie GALINDO Joël JAUZE Angeline JOYET	
Lettres/Allemand	Rémy CORTELL	Aix-Marseille
Lettres/Espagnol	Elsa BANCEL	Toulouse
Lettres/Anglais	Pierre POTTEZ	
Mathématiques/Sciences	Frédéric GUIRAL Sandrine TAUZIN Emmanuelle LAFONT	
Sciences biologiques et Sciences sociales appliquées	Nadine COUTURE Thierry BABOEU Jérémy RANQUE	
Sciences et techniques industrielles	Philippe SENECHAL Jean-Pierre MEAU Stéphane GOY Philippe VERPLANCKE Fabrice METHÉE François DREYDEMY Jérôme PROUZAT	

IEN

Enseignement technique - conseillers techniques des DASEN

DORDOGNE	Kamel HADDAD	05 53 02 84 84
GIRONDE	Sandrine TAUZIN	05 56 56 37 79
LANDES	Vincent DUCROS	05 58 05 66 86
LOT-ET-GARONNE	Frédéric GUIRAL	05 53 67 70 06
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	Jérôme PROUZAT	05 59 82 22 24

IEN-IO

Information et orientation - conseillers techniques des DASEN

DORDOGNE	Zakia EL QADI	05 53 02 84 84 (56 00)
GIRONDE	Lynda MEGUENINE	05 56 56 49 24 (36 00)
LANDES	David MAGNAVAL	05 58 05 66 66 (56 01)
LOT-ET-GARONNE	NN	05 53 67 70 05 (56 02)
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	NN	05 59 82 22 04 (56 03)

Inspecteurs de l'Éducation nationale

DORDOGNE

IEN A	Alain GRIFFOUL	05 53 02 84 51	24.adasen@ac-bordeaux.fr
BERGERAC EST	Jean-Louis ALAYRAC	05 53 57 14 42	ce.iien-bergest@ac-bordeaux.fr
BERGERAC OUEST	Marie-Pierre BRISSIAUD	05 53 58 11 08	ce.iien-bergeouest@ac-bordeaux.fr
BRANTÔME NORD DORDOGNE	Laëtitia KADUR	05 53 02 84 24	ce.iien-brantome@ac-bordeaux.fr
ÉCOLE INCLUSIVE (ASH)	Franck VEYSSIÈRE	05 53 02 84 97	ce.iien-ash@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX NORD	Vincent FRÉAL	05 53 02 84 78	ce.iien-perigueux-nord@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX SUD	François-Xavier DETEVE	05 53 02 84 23	ce.iien-perigueux-sud@ac-bordeaux.fr
SAINT ASTIER OUEST DORDOGNE	Alexia BURG	05 53 53 38 59	ce.iien-st-astier@ac-bordeaux.fr
SARLAT EST DORDOGNE	Frank RENNESSON	05 53 59 13 82	ce.iien-sarlat@ac-bordeaux.fr

GIRONDE

POLE ÉCOLE INCLUSIVE	Anne-Karine VEAU	05 56 56 36 12	ce.0331876K@ac-bordeaux.fr
	Émilie DUPRAT (secteur ouest)	05 56 56 36 13	ce.0332275U@ac-bordeaux.fr
	Marianne VIALEMARINCE (secteur est)	05 56 56 36 12	ce.0331876K@ac-bordeaux.fr
ARCACHON NORD	Isabelle RAMUS	05 57 72 27 90	ce.0333037X@ac-bordeaux.fr
ARCACHON SUD	Caroline MARQUETTE	05 57 72 29 07	ce.0331451Y@ac-bordeaux.fr
BLAYE	Marianne HACHE	05 57 42 62 53	ce.0331445S@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX CENTRE	Robert SAUVAGET	05 56 17 37 57	ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX BOUSCAT	Anne KUBEK	05 56 56 36 91	ce.0331450X@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX MERIGNAC	Joan MATHE	05 56 97 43 03	ce.0331453A@ac-bordeaux.fr
BEGLES FLOIRAC	Céline TRIOLET	05 57 54 17 70	ce.0332863H@ac-bordeaux.fr
ENTRE-DEUX-MERS	Stéphan GAY	05 57 54 17 80	ce.0331444R@ac-bordeaux.fr
GRADIGNAN	Fabienne HELBIG	05 57 35 10 74	ce.0332091U@ac-bordeaux.fr
LANGON	Nathalie NOEL	05 57 98 17 90	ce.0331446T@ac-bordeaux.fr
LA REOLE	Grégory PAULY	05 56 61 50 99	ce.0331449W@ac-bordeaux.fr
LESPARRE	Sébastien GRECO	05 56 73 38 97	ce.0331447U@ac-bordeaux.fr
LIBOURNE I	Thierry BEDOURET	05 57 55 46 06	ce.0331448V@ac-bordeaux.fr
LIBOURNE II	Catherine GARRIGUE	05 57 55 46 90	ce.0332274T@ac-bordeaux.fr

LORMONT	Emmanuel DUCROS	05 57 77 10 90	ce.0331635Y@ac-bordeaux.fr
PESSAC	Bénédicte LIEF	05 56 07 82 95	ce.0331457E@ac-bordeaux.fr
SAINT-ANDRE- DE-CUBZAC	Nancy BROTHERSON	05 57 94 06 15	ce.0332529V@ac-bordeaux.fr
SAINT-MEDARD- EN-JALLES	Isabelle BONNET	05 56 70 12 31	ce.0331455C@ac-bordeaux.fr
SUD ENTRE DEUX MERS	Gilles SACHER	05 57 57 35 38	ce.0333384Z@ac-bordeaux.fr
SUD MEDOC	Anne-Marie BEZIAN - MORISSET	05 56 56 36 90	ce.0331456D@ac-bordeaux.fr
TALENCE	Laurent SICARD	05 57 96 11 70	ce.0331443P@ac-bordeaux.fr
PÔLE FORMATION	NN	05 56 56 57 39	ce.0333220W@ac-bordeaux.fr
PÔLE MATERNELLE	Marie-Laure GABARROCHE	05 56 56 36 78	ce.0333221X@ac-bordeaux.fr
A-DASEN 1er degré	Christophe MEOT	05 56 56 36 43	ce.0331452Z@ac-bordeaux.fr

LANDES

DAX CENTRE LANDES	Christophe PETITCOLLIN	05 58 74 33 35	ce.ien40-dax-centre@ac-bordeaux.fr
DAX SUD ADOUR	Nathalie MARRE	05 58 74 68 23	ce.ien40-dax-adour@ac-bordeaux.fr
MIMIZAN	Florence LALANNE	05 58 82 42 99	ce.ien40-mimizan@ac-bordeaux.fr
AIRE TURSAN	Jean-Louis GENNERIE	05 58 05 66 82	ce.ien40-aire-tursan@ac-bordeaux.fr
MONT-DE-MARSAN HAUTE LANDE	Valérie MARROU	05 58 75 75 94	ce.ien40-marsan-lande@ac-bordeaux.fr
HAGETMAU CHALOSSE	Stéphanie DUCASSE	05 58 06 42 09	ce.ien40-hagetmau-chalosse@ac-bordeaux.fr
TYROSSE CÔTE SUD	Pascal MAILLOT	05 58 77 17 69	ce.ien40-tyrosse@ac-bordeaux.fr
Service départemental de l'École inclusive	Catherine CUTILLAS	05 58 05 66 82	ce.ien40-ash@ac-bordeaux.fr

LOT-ET-GARONNE

AGEN 1	Jean-Michel PIGNON	05 53 67 70 95	ien.agen1@ac-bordeaux.fr
AGEN 2 – ASH	Delphine DESCOT- VIGOUROUX	05 53 67 70 91	ien.agen2.47@ac-bordeaux.fr
AGEN 3 – IEN A	Frédéric BRABET	05 53 67 70 35	ien.agen3@ac-bordeaux.fr
MARMANDE	Christophe COMBES	05 57 57 87 01	ien.marmande.47@ac-bordeaux.fr
NERAC	Marie-Pierre DUMON DA ROS	05 57 57 35 10	ien.nerac.47@ac-bordeaux.fr
SAINTE LIVRADE- SUR-LOT	Stéphane ZIEBA	05 53 71 70 76	ien.sainte-livrade.47@ac-bordeaux.fr
VILLENEUVE- SUR-LOT	Jean-Pierre DARMAGNAC	05 53 70 39 44	ien.villeneuve.47@ac-bordeaux.fr

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

A-DASEN	Christiane MARSAN	05 59 82 22 21	ce.ia64@ac-bordeaux.fr
BAYONNE	Sandrine ETCHEVERRY	05 40 45 02 51	ce.ienbayonne@ac-bordeaux.fr
BAYONNE – ASH OUEST	Serge VIGUIER	05 40 54 73 33	ce.ienbiarritz@ac-bordeaux.fr
BIARRITZ PRÉÉLEMENTAIRE	Sylvie CUCULOU	05 40 54 73 33	ce.ienpreelementaire@ac-bordeaux.fr
BIDACHE	Magali ETCHEVERRY	05 40 45 02 50	ce.ienbidache@ac-bordeaux.fr
OLORON	Sophie STRATAKIS	05 59 39 72 41	ce.ienoloron@ac-bordeaux.fr
ORTHEZ	Jean-Paul BIANCHI	05 59 69 11 79	ce.ienorthez@ac-bordeaux.fr
PAU SUD	Véronique GERDE	05 59 82 22 51	ce.ienpauud@ac-bordeaux.fr
PAU ASH EST	NN	05 59 82 22 42	ce.ienpauash@ac-bordeaux.fr
PAU EST	Guillaume COUPECHOUX	05 59 82 22 53	ce.ienpauest@ac-bordeaux.fr
PAU OUEST	Marc GONZALEZ	05 59 82 22 43	ce.ienpauouest@ac-bordeaux.fr
PAU CENTRE	NN	05 59 82 22 46	ce.ienpaucentre@ac-bordeaux.fr
SAINT-JEAN-DE-LUZ	Marie-Pierre COHERE	05 59 85 24 54	ce.ienstjeandeluz@ac-bordeaux.fr
SAINT-PALAIS	NN	05 57 57 39 70	ce.iensaintpalais@ac-bordeaux.fr



Les services numériques

L'offre de services numériques académique proposée par la direction des services informatiques (DSI) couvre les champs de l'action administrative, l'activité pédagogique, la bureautique, la communication en ligne ainsi que la cybersécurité. Elle s'adresse à tous les personnels de l'académie, enseignants et administratifs.

Un portail académique pour accéder à vos applications : Arena

Une fois connecté à l'aide de votre identifiant et votre mot de passe, vous avez accès à vos applications classées par domaine d'activité : scolarité du 2nd degré, examens et concours, gestion des personnels, gestion de la paie, enquêtes et pilotage, formation et ressources, intranet, référentiels et outils ainsi que support et assistance.

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/>

Un Webmail académique

Le portail de messagerie académique vous offre un accès simplifié à votre boîte mël ainsi qu'à votre agenda en ligne. Quatre fonctionnalités pratiques sont également proposées sur la page d'accueil :

- « L'aide en ligne » qui vous propose des tutoriels pour vous aider à utiliser au mieux vos outils de messagerie.
- « Mot de passe oublié » qui vous offre la possibilité de réinitialiser votre mot de passe en cas de perte ou d'oubli. Pour cela vous avez besoin de votre identifiant, de votre NUMEN, de votre date de naissance et d'un nouveau mot de passe.
- « Quarantaine » qui vous permet de récupérer un courriel indésirable bloqué en l'envoyant dans votre boîte de réception. Vous pouvez également mettre des expéditeurs dans une liste blanche ; ainsi ils ne seront plus bloqués à l'avenir. Il vous est également possible de déclarer certains expéditeurs en liste noire afin de ne plus recevoir aucun courriel de leur part.
- « Contact assistance » pour contacter directement la

<https://courrier.ac-bordeaux.fr/>

Votre espace de travail collaboratif et de stockage académique

Le portail des services numériques partagés des agents de l'Éducation nationale propose un espace de travail collaboratif intégrant une suite bureautique ainsi qu'un espace de stockage sécurisé de 100Go pour retrouver vos documents professionnels en mobilité. Vous disposez également d'un service de transfert de fichiers, du réseau social des agents publics, d'un système de visioconférence en libre accès, d'un système de prise de rendez-vous, d'un agenda, etc. Ce service est accessible depuis tout poste de travail ainsi que depuis les tablettes et les smartphones.

<https://portail.apps.education.fr/>

Mes classes virtuelles

Le service de classes virtuelles apps.education.fr permet la communication de plusieurs dizaines de personnes dans un même salon, voire plusieurs centaines sous réserve de limiter à 1 ou 2 le nombre de caméras allumées simultanément.

Cet outil s'utilise simplement dans un navigateur internet récent et ne nécessite aucune installation : il suffit de cliquer sur le lien fourni par l'organisateur de la conférence et de suivre les étapes précisées à l'écran, sur ordinateur ou mobile.

<https://eduscol.education.fr/classes-virtuelles>

TRIBU

C'est un espace collaboratif sécurisé utilisable dans le cadre d'un projet, une formation ou une thématique, y compris en inter académique. Il permet de partager des documents, des agendas, des tâches, des forums de discussion... Avec Tribu, vous êtes libre de votre organisation, de travailler en ligne ou bien de poursuivre la modification d'un document hors-ligne.

<https://tribu.phm.education.gouv.fr>

AMERANA

La plateforme d'Assistance Mutualisée pour l'Éducation de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine (AMERANA) est à votre disposition 7 jours sur 7 et offre un guichet de services unifiés d'assistance informatique à tous les établissements et aux personnels.

Elle est accessible 24h/24 en ligne sur le portail académique ou par téléphone du lundi au vendredi en horaires ouvrables au 05 16 526 686 (appel non surtaxé).

<https://amerana.easyvista.com/>

Fiche repère services numériques



Vous avez besoin d'un nouveau service numérique
un seul réflexe : faites une demande auprès du guichet de service AMERANA

<https://amerana.easyvista.com>



Vous rencontrez un problème ou subissez un incident

un seul réflexe : signalez un incident sur la plateforme d'assistance AMERANA

<https://amerana.easyvista.com>

ou en cas d'impossibilité d'accès à internet au 05 16 526 686



Vous avez reçu un méf frauduleux ou douteux
transférez-le immédiatement et exclusivement à l'adresse

alerte.messagerie@ac-bordeaux.fr



Ayez les bons réflexes pour contacter la DSI



Vous avez été victime d'un piratage ou d'un vol de données

informez immédiatement le responsable de la sécurité des systèmes d'information à l'adresse

l.rssi@ac-bordeaux.fr



Pour être parfaitement informé de vos droits et obligations

consultez la charte régissant l'usage du système d'information par les personnels de l'académie de Bordeaux

http://ssi.ac-bordeaux.fr/fileadmin/Charte_Personnels.pdf

Scannez le code pour accéder aux tutos de la DSI



Le générateur de signatures de mél

Il vous permet de télécharger votre signature de mél au format de la charte graphique en vigueur, qui contient l'ensemble de vos coordonnées, à utiliser exclusivement en pied de message (après connexion choisir l'onglet Signatures).

<https://web.ac-bordeaux.fr/annuaire/>

I-prof : l'assistant de carrière

I-Prof permet à chaque enseignant de consulter et compléter son dossier administratif, consulter des guides thématiques, dialoguer avec son correspondant de gestion, signaler un changement de situation, etc.

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/iprof/ServletIprof>

La plateforme M@gistère

M@gistère est un dispositif de e-formation qui propose à tous les personnels de l'éducation nationale une offre de formations à distance, accompagnées ou non.

Diverses modalités de formations sont proposées telles que des formations accompagnées, hybridées en présentiel ou totalement à distance, des modules en autoformation et des espaces de développement professionnel.

<https://magistere.education.fr/>

Besoins d'outillage des processus métiers

Une cellule d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été créée au niveau de la Région académique Nouvelle Aquitaine. Elle est chargée d'instruire, de prioriser et de mettre en oeuvre les demandes d'outillage des processus métiers (par exemple, dématérialisation d'une démarche, intégration d'une application...). Vous pouvez vous rapprocher des responsables des différents services des Rectorats et des DSDEN qui pourront si nécessaire saisir cette cellule.-

Le bulletin officiel

Le Bulletin officiel de l'Éducation nationale et de la Jeunesse publie des actes administratifs : décrets, arrêtés, notes de service, etc. La mise en place de mesures ministérielles et les opérations annuelles de gestion font l'objet de textes réglementaires publiés dans des BO spéciaux.



Vous pouvez consulter le Bulletin officiel en ligne ou vous abonner à la newsletter : www.education.gouv.fr

La lettre d'actualité Infos RH

L'académie de Bordeaux diffuse une lettre d'information numérique trimestrielle dédiée à l'ensemble des agents de l'académie (administratifs, enseignants, inspecteurs, chefs d'établissements, AESH...).

Recrutement, mobilité, carrière... Infos'RH propose tous les trimestres les dernières actualités dédiées aux ressources humaines.

Consultez les numéros précédents : www.ac-bordeaux.fr



L'intranet de l'académie de Bordeaux

Nouveau !

Une refonte de l'intranet académique a été menée par le service communication, en concertation avec l'ensemble des services. Une nouvelle interface plus ergonomique, avec une arborescence simplifiée et une diffusion de l'information optimisée est à votre disposition à partir de septembre 2023.

Vie professionnelle, textes et documents de référence, actualités des services et informations pratiques, retrouvez toutes les informations qui concernent les personnels de l'académie de Bordeaux sur le nouvel intranet !

<https://intranet.ac-bordeaux.fr>



Valoriser vos projets

Rattaché au cabinet, le pôle communication assure la valorisation des politiques éducatives en lien avec l'ensemble des services et établissements de l'académie.


Il assure la communication externe avec les différents partenaires, les institutions, les collectivités et les médias ainsi que la communication interne à destination des personnels.


Retrouvez toute l'actualité de l'académie et de la région académique sur le site www.ac-bordeaux.fr et sur les réseaux sociaux :

 **Twitter** @AcBordeaux et @RANouvAquitaine

 **Facebook** @AcBordeaux1

 **Instagram** @acbordeaux

 **LinkedIn** compte : académie de Bordeaux

 **YouTube** chaîne : académie de Bordeaux.

Le service communication est à votre disposition pour travailler avec vous sur la lisibilité de vos projets ! Vous avez besoin de flyers, affiches, vidéos, valorisation d'événements sur les réseaux sociaux et le site internet ?

N'hésitez pas à nous contacter : communication@ac-bordeaux.fr

Modèles de documents

Différents modèles de documents sont à disposition de tous les agents sur l'intranet de l'académie de Bordeaux.

Vous pourrez retrouver des modèles de traitement de texte, courrier, note administrative et powerpoint. De nouveaux modèles seront ajoutés selon les besoins des services. Nous pouvons également vous accompagner pour la génération du logo de votre établissement.

<http://intra.in.ac-bordeaux.fr/charte-graphique/>

Événementiel

Des kakémonos peuvent être ponctuellement mis à disposition des services sur demande auprès du pôle communication.



Le LAB académique

Nouveau !

Sous la coordination du pôle Modernisation, le LAB académique, dont l'ouverture est prévue fin septembre 2023 dans le hall du rectorat (bâtiment Carayon), incarnera la volonté d'accompagner l'ensemble des agents de l'académie dans leurs projets de modernisation et d'innovation, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de service aux usagers et de la qualité de vie au travail des personnels.

Le LAB proposera un accompagnement méthodologique et des espaces pensés pour favoriser les pratiques collaboratives, faire un pas de côté et animer réunions, groupes de travail et séminaires en mettant l'intelligence collective au cœur des échanges !





Vacances scolaires 2023-2024



ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.

ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.

ZONE A

ZONE B

ZONE C

PRÉ-RENTRÉE DES ENSEIGNANTS

Vendredi 1er septembre

RENTRÉE DES ÉLÈVES

lundi 4 septembre

VACANCES DE LA TOUSSAINT

Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre

VACANCES DE NOËL

Du samedi 23 décembre au mardi 8 janvier

VACANCES D'HIVER

Du samedi 17 février
au lundi 4 mars

Du samedi 24 février
au lundi 11 mars

Du samedi 10 février
au lundi 26 février

VACANCES DE PRINTEMPS

Du samedi 13 avril
lundi 29 avril

Du samedi 20 avril
Au lundi 6 mai

Du samedi 6 avril
au lundi 22 avril

PONT DE L'ASCENSION

Du jeudi 9 mai au dimanche 12 mai

VACANCES D'ÉTÉ

Samedi 6 juillet

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social: 1 bis rue Jean Mispire, 75201 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 278 778 - RCS Meaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 457 897 890 € Siège social: 50 avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13. RCS PARIS n° 493 455 042. Immatriculation ORIAS n° 08 045 700. - Conception: INSIGN - Photographie: Romari Jehanno - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles et Fatoumata d'avoir prêté leur visage à cette campagne.

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points*: l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

*Les Points cumulés dans le cadre du Programme 1,2,3 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

casden.fr

01 64 80 64 80
Appel non surtaxé
Coût selon votre opérateur



#notrepointcommun

Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE



Les sigles de l'Éducation nationale

Dispositifs, directions, établissements : beaucoup sont simplifiés en sigles. Retrouvez dans ce glossaire quelques-uns des nombreux sigles de l'Éducation nationale.

<i>Sigle</i>	<i>Signification</i>
ASH	Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés
AESH	Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
BEP	Brevet d'Études Professionnelles
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BUT	Bachelor Universitaire de Technologie
CAEN	Conseil académique de l'Éducation nationale
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPE	Convention Académique de Priorité Éducative
CFG	Certificat de Formation Générale
CPGE	Classe Préparatoire aux Grandes Écoles
DAF	Direction des Affaires Financières
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale
DNB	Diplôme National du Brevet
EFIV	Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs
EN	Éducation Nationale
IA	Inspecteur d'Académie
IA-IPR	Inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional
IEN	Inspecteur de l'Éducation nationale
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LGT	Lycée d'enseignement général et Technologique
LP	Lycée d'enseignement Professionnel
MENJ	Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
REP	Réseau d'Éducation Prioritaire
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SEP	Section d'Enseignement Professionnel
UEE	Unité d'Enseignement Externalisée
UPS	Unité Pédagogique Spécifique

LA PRÉVENTION MAE À L'ÉCOLE

AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE



Notre accompagnement

Notre réseau d'experts MAE intervient gratuitement au sein de votre établissement pour mener des actions de prévention :
auprès des élèves, de la maternelle au lycée,
des parents, avec des rencontres-débats,
et de vos équipes pédagogiques à l'aide de formations et d'outils réalisés par la MAE.

THÉMATIQUES

ACCIDENTS DE LA VIE COURANTE ET GESTES DE PREMIERS SECOURS

Le Club des Super-Héros

3-11 ans • Support interactif en téléchargement
6-11 ans • Jeu pédagogique en ligne

VIOLENCES ENTRE PAIRS

Jeux de l'Oie "Non au harcèlement"

9-11 ans et 12-15 ans • Jeux de société
Maël le roi des bêtises
Dès 3 ans • Album

SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Maëva sur le chemin de l'école

Dès 3 ans • Album

SENSIBILISATION AUX ÉCRANS

ÉDUCATION À LA SANTÉ

mae.fr

PERIGUEUX	02 32 83 60 24
BORDEAUX	02 32 83 60 33
DAX	02 32 83 60 40
AGEN	02 32 83 60 47
BAYONNE	02 32 83 60 64

L'expertise MAE au service de la prévention.

AP PREV 06/20 – Fédération MAE SOLIDARITÉ, association à but non lucratif régie par la loi de 1901, sise 14 rue Moncey 75009 Paris – Crédit photo : MAE



Toutes nos ressources
pédagogiques
et nos actions sur mae.fr





ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5 rue Joseph de Carayon-Latour
CS 81499 33 060 BORDEAUX Cedex

Tél. : 05 57 57 38 00

www.ac-bordeaux.fr

@AcBordeaux @RANouvAquitaine



Directrice de la publication :

Anne Bisagni-Faure
Rectrice de la région académique
Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités

**Responsable de l'édition et
conception graphique :**

Service communication de
l'académie de Bordeaux

Impression :

Juillet 2023

NOUS REMERCIONS NOS PARTENAIRES

